



SÉCURITÉ CIVILE

Compilation des résultats du sondage
réalisé en 2018 sur la gestion de la
continuité des activités des entreprises
québécoises



CRÉDITS

Mise à jour des listes des entreprises déterminantes : Les directions régionales du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Détermination du contenu du questionnaire : Le Comité ministériel de la sécurité civile du MEI

Validation et prétest du questionnaire : La Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) et la firme de sondage SOM

Réalisation du sondage téléphonique : La firme de sondage SOM

Analyse de contenu et production du rapport : DEPSE

Révision du contenu : La Coordination du Secteur des industries stratégiques et des projets économiques majeurs (SISPEM) et la Coordination du Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales (SEAT)

Révision linguistique : La Direction des communications du MEI

Mise en page finale : Chantal Paré

ISBN : 978-2-550-83086-3

Pour plus d'information

Economie.gouv.qc.ca/securitecivile

Courriel : securitecivile@economie.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 866 463-6642



AVANT-PROPOS

Auteur : Marc-Michel Lavoie, évaluateur

Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE)
Secteur des politiques économiques
Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)

Le mandat de compilation et d'analyse des résultats du sondage sur la gestion de la continuité des activités dans les entreprises québécoises a été confié à la Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) par la Direction de la coordination et stratégies régionales du Secteur des services aux entreprises et affaires territoriales (SEAT).

Le questionnaire de sondage (en annexe) contient 23 questions. Au total, 617 entreprises déterminantes de toutes les régions du Québec y ont répondu. La marge d'erreur maximale, à un niveau de confiance de 95 %, pour l'ensemble de l'échantillon, est de $\pm 3,1$ %¹.

Dans les tableaux, le total des résultats peut comporter un écart de ± 1 % pour les pourcentages ou de ± 1 pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.

Note générale

Pour certaines questions du sondage, les répondants avaient la possibilité de fournir une à cinq réponses. Dans de tels cas, les données présentées dans ce document correspondent à la première réponse fournie. Ce choix s'explique par le fait que, dans tous les cas, la première réponse est représentative de l'ensemble des réponses fournies par l'échantillon de répondants, à l'exception du tableau 7.1 (page 56), par souci d'uniformité et de comparaison avec l'exercice précédent, réalisé en 2011.

Définition d'une entreprise déterminante :

Une entreprise est déterminante pour une région, une municipalité régionale de comté (MRC) ou une municipalité si elle possède un nombre d'employés relativement important et significatif et qu'elle a un impact sur sa communauté.

D'autres facteurs peuvent aussi être considérés pour qualifier une entreprise de « déterminante » :

- elle œuvre dans un créneau d'excellence de la région;
- elle est établie dans une ville mono-industrielle;
- elle est un grand donneur d'ordres;
- elle est considérée comme un intégrateur;
- elle est un sous-traitant stratégique;
- elle est associée à d'autres facteurs pertinents pour la région.

¹ Le calcul de la marge d'erreur tient compte de l'estimation de la variance dans un contexte d'échantillonnage, dans une population finie. Une population finie se définit comme suit : lorsque le nombre de répondants requis pour obtenir une marge d'erreur de 5 % de l'échantillon est plus grand que 1/20 de la population. La marge d'erreur est calculée selon la formule suivante : $0,79 * 0,98 / \sqrt{617}$.



TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS	II
AVANT-PROPOS	III
TABLE DES MATIÈRES	IV
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES FIGURES	VIII
1. L'ÉCHANTILLON D'ENTREPRISES JOINTES ET LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS	1
1.1 L'échantillon d'entreprises jointes	1
1.2 Les caractéristiques des répondants	2
2. LA CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DU GUIDE	5
2.1 La connaissance du Guide dans les régions	5
2.2 L'utilisation du Guide et l'intérêt à le connaître	6
3. LA GESTION DES ACTIVITÉS LORS DE SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS	7
3.1 Les sinistres subis ou anticipés	7
3.2 Les conséquences éprouvées et les mesures prises en cas de sinistre subi ou anticipé	10
3.3 Les responsables, les activités et les ressources essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé ..	13
4. LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS	18
4.1 L'existence, les avantages et les raisons d'un plan de continuité des activités	18
4.2 La fréquence de mise à jour, d'information, de formation et d'exercice concernant le plan	22
4.3 La présence d'un plan de continuité des activités chez les principaux fournisseurs ou les sous-traitants	28



5. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	29
5.1 Les risques courus et les mesures mises en place	29
5.2 Les occasions d'affaires.....	34
6. L'INCIDENCE DES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS	36
6.1 L'incidence des sinistres sur l'intérêt à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités	36
6.2 L'année de fondation des entreprises sinistrées	37
6.3 Les types de sinistres et leurs conséquences	38
6.4 L'incidence des sinistres sur la continuité des activités.....	41
6.5 L'incidence des sinistres sur la planification des mesures d'urgence	45
7. D'AUTRES INCIDENCES	48
7.1 L'incidence d'avoir ou non un plan de continuité des activités sur les raisons de préparer un tel plan 48	
7.2 L'incidence de l'année de fondation de l'entreprise sur l'existence d'un plan de continuité des activités	49
8. LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS SELON CERTAINES QUESTIONS	50
8.1 Les entreprises intéressées à connaître le Guide	50
8.2 Les entreprises qui estiment pouvoir subir un sinistre un jour	51
8.3 Les entreprises qui ont déterminé leurs activités essentielles	52
8.4 Les entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles	53
8.5 Les entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer	54
8.6 Les entreprises qui ont un plan de continuité des activités	55
8.7 Les entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités	56
ANNEXE – QUESTIONNAIRE DE SONDAGE	57
questionnaire	58



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Répartition des entreprises répondantes, selon les régions.....	1
Tableau 2.1 Répartition des régions selon la proportion d'entreprises intéressées à connaître le Guide	6
Tableau 3.1 Conséquences des sinistres subis ou anticipés par les entreprises	10
Tableau 3.2 Mesures prises ou prévues par les entreprises pour continuer leurs activités lors d'un sinistre subi ou anticipé.....	12
Tableau 3.3 Documents précisant les responsables et les procédures en cas de sinistre	14
Tableau 4.1 Raisons évoquées quant à l'absence d'un plan de continuité des activités.....	19
Tableau 4.2 Avantages procurés par un plan de continuité des activités.....	20
Tableau 4.3 Raisons les plus importantes pour préparer un plan de continuité des activités, selon les régions.....	21
Tableau 4.4 Fréquence de mise à jour du plan de continuité des activités, selon les régions (en %)	22
Tableau 4.5 Fréquence de l'information fournie au personnel sur le plan de continuité des activités, selon les régions (en %).....	23
Tableau 4.6 Fréquence de la formation fournie au personnel sur le plan de continuité des activités, selon les régions (en %).....	25
Tableau 4.7 Fréquence de réalisation d'un exercice du plan de continuité des activités, selon les régions (en %)	27
Tableau 5.1 Raisons évoquées par les entreprises qui considèrent que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques.....	30
Tableau 5.2 Raisons évoquées par les entreprises qui ne considèrent pas que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques	31
Tableau 5.3 Mesures mises en place par les entreprises afin de contrer les effets négatifs des changements climatiques.....	33
Tableau 5.4 Occasions d'affaires liées aux changements climatiques mentionnées par les entreprises	35
Tableau 6.1 Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait d'avoir subi ou non un sinistre (en %)	37
Tableau 6.2 Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait de pouvoir subir un jour un sinistre (en %).....	37
Tableau 6.3 Comparaison des types de sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en nombre et en %)	39
Tableau 6.4 Comparaison des conséquences des sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en nombre et en %)	40
Tableau 6.5 Comparaison des mesures prises à la suite d'un sinistre, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en nombre et en %)	41
Tableau 6.6 Désignation d'un responsable des mesures d'urgence et description de la procédure, selon	



que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	42
Tableau 6.7 Détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	42
Tableau 6.8 Détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	43
Tableau 6.9 Présence de mesures pour le remplacement des ressources essentielles si elles venaient à manquer, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	44
Tableau 6.10 Prévion des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	44
Tableau 6.11 Inventaire des documents qui décrivent les mesures d'urgence, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	46
Tableau 6.12 Inventaire des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)	47
Tableau 7.1 Comparaison des raisons de préparer un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise en dispose ou non (en nombre et en %)	48
Tableau 7.2 Existence d'un plan de continuité des activités, selon l'âge de l'entreprise (en %).....	49
Tableau 8.1 Caractéristiques des entreprises intéressées à connaître le Guide (en nombre et en %)	50
Tableau 8.2 Caractéristiques des entreprises qui estiment pouvoir subir un sinistre (en nombre et en %)	51
Tableau 8.3 Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs activités essentielles (en nombre et en %)	52
Tableau 8.4 Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles (en nombre et en %)	53
Tableau 8.5 Caractéristiques des entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer (en nombre et en %)	54
Tableau 8.6 Caractéristiques des entreprises qui ont un plan de continuité des activités (en nombre et en %)	55
Tableau 8.7 Caractéristiques des entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités (en nombre et en %)	56



LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Répartition des entreprises répondantes, selon leur secteur d'activité	2
Figure 1.2 Répartition des entreprises répondantes, selon le nombre d'employés à temps plein	3
Figure 1.3 Répartition des entreprises répondantes, selon l'année de fondation	3
Figure 1.4 Répartition des entreprises répondantes, selon le chiffre d'affaires.....	4
Figure 2.1 Connaissance du Guide par les entreprises, selon les régions	5
Figure 3.1 Proportion d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre, selon les régions.....	7
Figure 3.2 Proportion d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre et qui estiment qu'il soit possible d'en subir un jour, selon les régions.....	9
Figure 3.3 Proportion d'entreprises qui ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions	11
Figure 3.4 Proportion d'entreprises qui ont mis par écrit la façon de procéder et les responsables en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions.....	13
Figure 3.5 Proportion d'entreprises qui ont déterminé les activités essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions	15
Figure 3.6 Proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions	16
Figure 3.7 Proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles et qui ont pris des mesures pour les remplacer en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions	17
Figure 4.1 Proportion d'entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document (plan de continuité des activités), selon les régions.....	18
Figure 4.2 Proportion d'entreprises qui informent leur personnel de production du plan de continuité des activités, selon les régions	24
Figure 4.3 Proportion d'entreprises qui forment leur personnel de production sur le plan de continuité des activités, selon les régions	26
Figure 4.4 Présence d'un plan de continuité des activités chez les principaux fournisseurs ou sous-traitants selon les entreprises (en % et par région).....	28
Figure 5.1 Proportion d'entreprises qui croient que les changements climatiques augmentent leur risque de subir un sinistre un jour, selon les régions	29
Figure 5.2 Proportion d'entreprises qui ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques, selon les régions.....	32
Figure 5.3 Proportion d'entreprises qui ont rapporté des occasions d'affaires liées aux changements climatiques, selon les régions	34
Figure 6.1 Distribution des entreprises qui ont subi un sinistre, selon leur année de fondation (en nombre)	37



1. L'ÉCHANTILLON D'ENTREPRISES JOINTES ET LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Le sondage a été réalisé auprès d'entreprises qualifiées de « déterminantes » de toutes les régions du Québec afin de connaître leur état d'avancement dans la démarche de gestion de la continuité de leurs activités. La définition d'une entreprise déterminante figure dans l'avant-propos de ce document.

1.1 L'ÉCHANTILLON D'ENTREPRISES JOINTES

La population étudiée comprend les 1568 entreprises québécoises qualifiées de « déterminantes » en 2018. La base de sondage et le questionnaire d'enquête ont été élaborés par le MEI, puis transmis à une firme privée spécialisée dans la réalisation de sondages téléphoniques. L'enquête a été effectuée par téléphone, du 7 juin au 20 août 2018. Un prétest du questionnaire a été réalisé auprès de 10 entreprises déterminantes, le 7 juin 2018. Les entrevues du prétest ont été conservées.

Au total, 617 entrevues ont été complétées sur un échantillon de départ de 1 487 entreprises. Le taux de réponse au sondage est de 45,3 %, calculé selon les normes de l'Association de la recherche et de l'intelligence marketing (ARIM). Les répondants ont été, selon le cas, le président-directeur général de l'entreprise ou une personne qui représente la direction de l'entreprise. La marge d'erreur pour un échantillon de 617 entreprises répondantes s'établit à $\pm 3,1$ %. Cette marge d'erreur tient compte de l'incidence de la pondération de l'échantillon (effet de plan) et du fait que la population est restreinte aux entreprises déterminantes (facteur de population finie). Le tableau 1.1 présente la répartition des entreprises répondantes selon les régions.

Tableau 1.1
Répartition des entreprises répondantes, selon les régions

Régions	Échantillon brut		Échantillon pondéré	
	Nombre de répondants	Proportion de répondants (%)	Nombre de répondants	Proportion de répondants (%)
Bas-Saint-Laurent	36	5,8	31	5,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	41	6,6	41	6,6
Capitale-Nationale	22	3,6	34	5,4
Mauricie	35	5,7	31	5,0
Estrie	40	6,5	35	5,6
Montréal	53	8,6	84	13,7
Outaouais	12	1,9	13	2,1
Abitibi-Témiscamingue	37	6,0	36	5,8
Côte-Nord	21	3,4	18	2,9
Nord-du-Québec	12	1,9	14	2,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	28	4,5	18	3,0
Chaudière-Appalaches	75	12,2	72	11,7
Laval	22	3,6	27	4,4
Lanaudière	13	2,1	15	2,4
Laurentides	19	3,1	24	3,9
Montérégie	104	16,9	84	13,7
Centre-du-Québec	47	7,6	40	6,5
Total	617	100,0	617	100,0



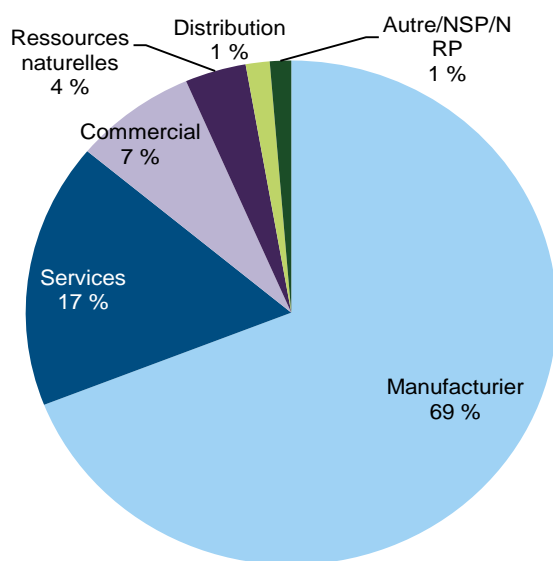
Par ailleurs, les résultats du sondage ont été pondérés en fonction du poids de chacune des régions dans la population de référence. Cette pondération a pour conséquence d'améliorer la représentativité de l'échantillon par rapport à la population. **Par conséquent, es données présentées dans ce rapport sont des données pondérées, et l'échantillon de 617 entreprises répondantes est représentatif de la population à l'étude.** Si la marge d'erreur n'est pas précisée pour un tableau ou une figure, c'est celle de l'échantillon qui s'applique.

1.2 LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Les caractéristiques des 617 entreprises déterminantes de toutes les régions qui ont répondu au sondage ont été ventilées en fonction de quatre variables : le secteur d'activité, le nombre d'employés à temps plein, l'année de fondation de l'entreprise et le chiffre d'affaires. Les résultats présentés aux figures 1.1 à 1.4 se rapportent aux questions 20 à 23 (Q20 à Q23) du sondage (voir l'annexe 1).

Figure 1.1

Répartition des entreprises répondantes, selon leur secteur d'activité



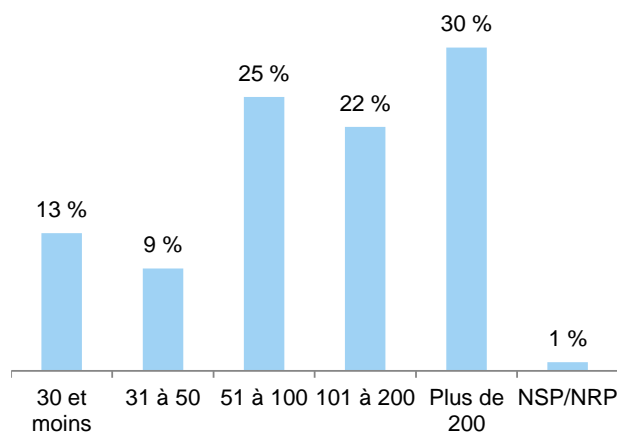
Source : Sondage, Q20.

- Au total, 426 entreprises du secteur manufacturier ont répondu au sondage, soit 69 % de l'ensemble des répondants.
- Le secteur des services occupe le deuxième rang, avec 105 entreprises (17 %) alors que le secteur commercial (vente, gros et détail) vient au troisième rang, avec 46 entreprises (7 %).
- Un petit nombre (4 %) de répondants sont des producteurs et des exploitants de ressources naturelles (23 entreprises), tandis que 1 % des répondants sont actifs dans la distribution (9 entreprises).
- Une faible proportion (1,3 %) de répondants (8 entreprises) occupent d'autres secteurs ou bien ne savaient pas ou n'ont pas répondu à cette question (NSP/NRP).



Figure 1.2

Répartition des entreprises répondantes, selon le nombre d'employés à temps plein

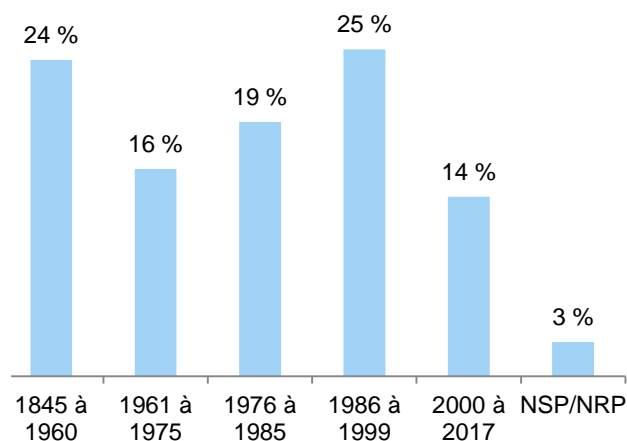


Source : Sondage, Q21.

- Près de la moitié (47 %) des entreprises qui ont répondu au sondage ont entre 51 et 200 employés à temps plein (293 répondants).
- Un peu plus du cinquième (22 %) des entreprises répondantes sont dans la catégorie des 50 employés ou moins (136 entreprises).
- Les entreprises de plus de 200 employés à temps plein représentent 30 % des répondants (183 entreprises).
- Une faible proportion (1,0 %) des répondants ne savaient pas ou n'ont pas répondu à cette question (NSP/NRP).

Figure 1.3

Répartition des entreprises répondantes, selon l'année de fondation



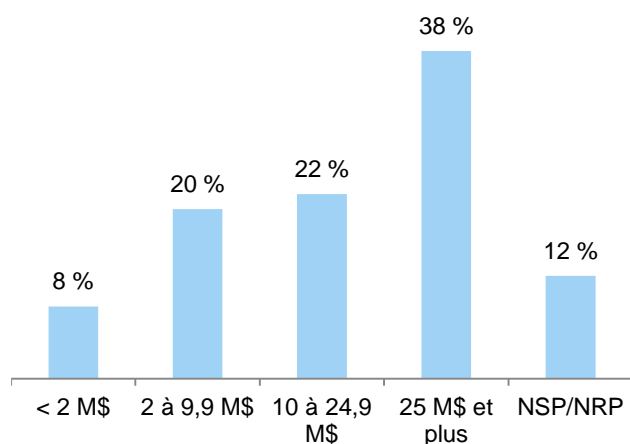
Source : Sondage, Q22.

- Près de 60 % des entreprises qui ont répondu au sondage sont en activité depuis plus de 32 ans (avant 1986). Bon nombre d'entre elles ont même été fondées il y a plus de 57 ans (24 % des répondants, avant 1961).
- Le quart des entreprises existent depuis 19 à 32 ans (1986 à 1999).
- Une proportion de 14 % des entreprises sont en activité depuis moins de 20 ans (2000 à 2017).
- Seuls 3 % des répondants ne savaient pas ou n'ont pas répondu à la question (NSP/NRP).



Figure 1.4

Répartition des entreprises répondantes, selon le chiffre d'affaires



Source : Sondage, Q23.

- Les entreprises qui ont un chiffre d'affaires de 25 M\$ et plus (236 entreprises) représentaient 38 % des répondants.
- Celles qui ont un chiffre d'affaires de moins de 10 M\$ (174 entreprises) représentaient 28 % des entreprises qui ont répondu au sondage.
- Plus du cinquième (22 %) des entreprises répondantes ont un chiffre d'affaires qui se situe entre 10 M\$ et 25 M\$ (133 entreprises).
- Pas moins de 12 % des entreprises ne savaient pas ou n'ont pas répondu à cette question (NSP/NRP), soit 74 entreprises.

Les principaux constats sur les entreprises jointes

Une majorité d'entreprises (près de 60 %) sont en activité depuis plus de 30 ans. Le secteur manufacturier occupe de loin le premier rang (69 % des entreprises qui ont répondu au sondage l'ont mentionné), suivi des secteurs des services (17 %) et commercial (7 %). Sur le plan de la taille, 47 % des entreprises ont entre 51 et 200 employés à temps plein, et 30 % ont plus de 200 employés. Le chiffre d'affaires de 38 % des entreprises atteint 25 M\$. Grosso modo, une entreprise « type » qui a répondu au sondage est dans le secteur manufacturier, compte plus de 200 employés à temps plein, est en activité depuis 19 à 32 ans environ et a un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$.



2. LA CONNAISSANCE ET L'UTILISATION DU GUIDE

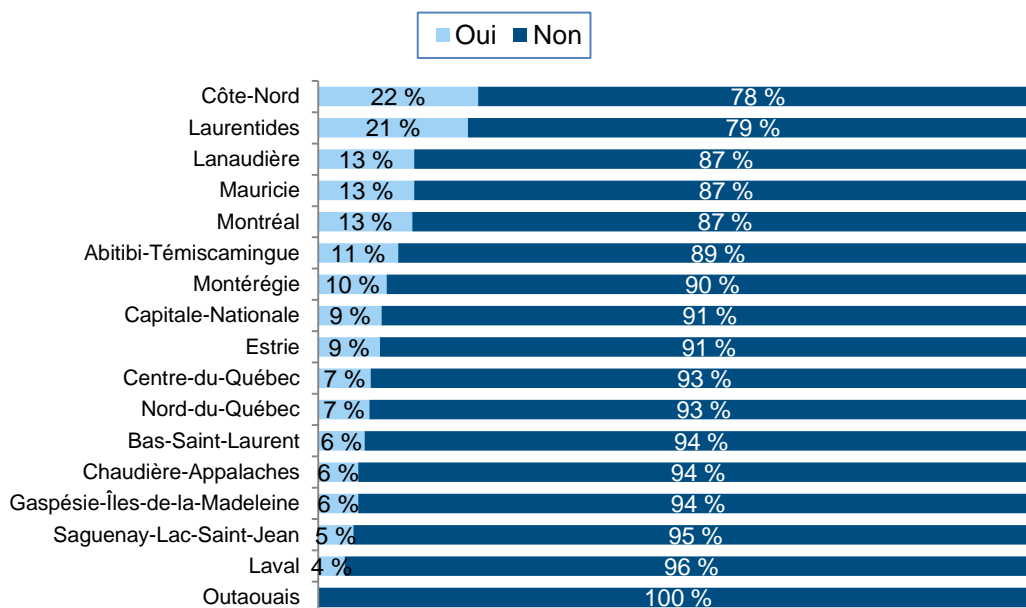
La connaissance et l'utilisation du *Guide en gestion de la continuité des activités* font référence à la question 1 du sondage (voir annexe 1).

2.1 LA CONNAISSANCE DU GUIDE DANS LES RÉGIONS

- Une **faible proportion des entreprises qui ont répondu au sondage connaissent le Guide, soit 10 %** (59 entreprises sur 617 répondantes).
- Les taux de connaissance du Guide varient de 0 % à 22 % selon la région (figure 2.1). C'est la région de la Côte-Nord qui affiche le taux le plus élevé (22 %), suivie de la région des Laurentides (21 %). Trois autres régions présentent un taux de 13 %, à savoir Lanaudière, la Mauricie et Montréal.
- Sur le plan statistique, il n'y a pas de corrélation entre le lieu d'affaires de l'entreprise (la région) et la connaissance du Guide par celle-ci.

Figure 2.1

Connaissance du Guide par les entreprises, selon les régions



Source : Sondage, Q1.



2.2 L'UTILISATION DU GUIDE ET L'INTÉRÊT À LE CONNAÎTRE

Parmi les **entreprises qui connaissent le Guide**, on constate que :

- **41 % l'utilisent** (c'est le cas de 24 des 59 entreprises qui ont répondu à la question Q1a);
- les taux d'utilisation se situent à 100 % au Saguenay–Lac-St-Jean et à Laval et à 75 % dans deux régions (Abitibi-Témiscamingue et Montérégie), alors qu'il est de 0 % dans cinq régions (Bas-Saint-Laurent, Estrie, Nord-du-Québec, Lanaudière et Centre-du-Québec). Toutefois, à l'exception de Montréal (11 répondants), de la Montérégie (8 répondants) et des Laurentides (6 répondants), il faut noter qu'il y a très peu de répondants par région (5 ou moins), ce qui rend l'analyse régionale difficile.

Parmi les **entreprises qui ne connaissent pas le Guide**, on constate que :

- la grande majorité (**77 % est intéressée à le connaître** (c'est le cas de 429 des 558 entreprises qui ont répondu à la question Q1b);
- cette proportion varie de 46 % à 92 % selon la région. Au tableau 2.1, on constate que ce taux est de 90 % et plus dans deux régions, de 80 % à 89 % dans quatre régions, de 70 % à 79 % dans sept régions et de 46 % à 69 % dans quatre régions.

Tableau 2.1

Répartition des régions selon la proportion d'entreprises intéressées à connaître le Guide

Proportion intéressée à connaître le guide	Nombre de régions	Liste des régions
90 % et plus	2	Lanaudière (92 %) et Estrie (91 %)
80 % à 89 %	4	Laurentides (89 %), Bas-Saint-Laurent (86 %), Capitale-Nationale (80 %) et Montréal (80 %)
70 à 79 %	7	Montérégie (79 %), Abitibi-Témiscamingue (78 %), Mauricie (77 %), Laval (77 %), Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (76 %), Chaudière-Appalaches (72 %) et Saguenay-Lac-Saint-Jean (72 %)
60 à 69 %	3	Outaouais (69 %), Côte-Nord (69 %) et Centre-du-Québec (66 %)
Moins de 60 %	1	Nord-du-Québec (46 %)

Source : Sondage, Q1b, n = 558, m. e. = ±3,3 %.



3. LA GESTION DES ACTIVITÉS LORS DE SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS

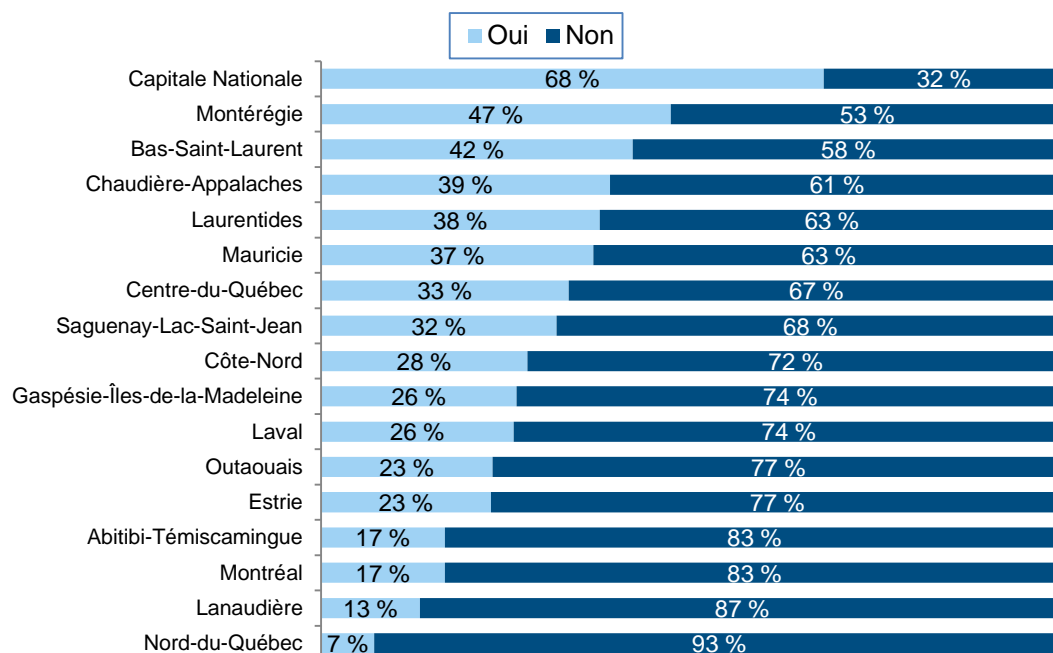
La section sur la gestion des activités lors de sinistres subis ou anticipés par les entreprises porte sur les questions 2 à 6 (Q2 à Q6) du sondage (voir annexe 1). Il s'agit des sinistres subis ou anticipés par les entreprises, de leurs conséquences, des mesures prises pour continuer les activités dans ces cas ainsi que des moyens pris pour s'y préparer (responsabilités, procédures, documents, activités et ressources essentielles).

3.1 LES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS

- **Le tiers des entreprises** qui ont répondu au sondage (**33 %**) ont déjà subi un sinistre, soit 201 entreprises (Q2).
- Cette proportion varie de 7 % à 68 % selon la région (figure 3.1). La Capitale-Nationale, la Montérégie et le Bas-Saint-Laurent sont les régions où ces proportions sont les plus élevées (68 %, 47 % et 42 % respectivement). À l'inverse, le Nord-du-Québec, Lanaudière, Montréal et l'Abitibi-Témiscamingue sont les régions qui présentent les parts les plus faibles (entre 7 % et 17 %).

Figure 3.1

Proportion d'entreprises qui ont déjà subi un sinistre, selon les régions



Source : Sondage, Q2.



Parmi les 201 entreprises qui ont déjà subi un sinistre, 199 en ont précisé le type (Q2a). On trouve principalement les suivants : **incendie ou feu de forêt (58 % des sinistres mentionnés), inondation (12 %), défaillance technologique ou bris informatique ou de machinerie (9 %), tempête de verglas (4 %) et dégât d'eau (par exemple une infiltration) (4 %).**

Les douze autres sinistres mentionnés ont été rapportés de une à huit fois chacun, soit : explosion, effondrement du toit ou bris majeur du bâtiment, tornade, déversement de produit toxique ou chimique, tempête hivernale extrême, panne d'électricité prolongée, fuite de gaz, écrasement d'avion ou accident de train ou accident routier ou accident naval, accidents de travail (chutes, machines, etc.), défaillance électrique, pandémie d'influenza (épidémie de grippe) et vandalisme, vol ou terrorisme.

Parmi les 199 entreprises qui ont précisé le type de sinistre subi, 52 (26 %) en ont subi plus d'un; par exemple :

- une tempête de verglas, une inondation et un incendie ou feu de forêt;
- un incendie ou feu de forêt et une explosion;
- un effondrement de toit ou un bris majeur du bâtiment et une inondation, etc.

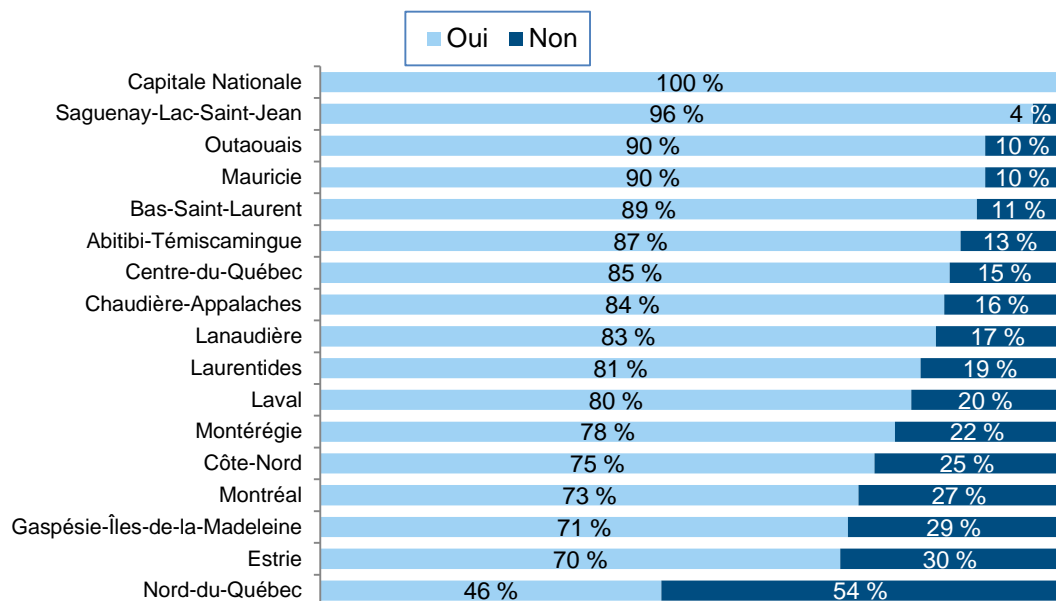


En ce qui concerne les entreprises **qui n'ont pas subi de sinistre**, on constate que :

- **81 %** des 416 entreprises qui ont répondu à cette question (Q2b), soit 336 entreprises, **pensent qu'il est possible qu'elles puissent subir un sinistre un jour**;
- ces proportions se situent à 70 % et plus dans la quasi-totalité des régions (16 sur 17), à l'exception du Nord-du-Québec (46 %) (figure 3.2);
- les principaux sinistres reconnus comme possibles par les entreprises sont (325 entreprises sur 336 répondantes) : un incendie ou un feu de forêt (62 %), une inondation (11 %) et une tornade (3 %). Une vingtaine d'autres sinistres ont aussi été mentionnés (tremblement de terre, tempête de verglas, fuite de gaz, vandalisme, vol ou terrorisme, déversement de produit toxique ou chimique, dégâts d'eau [infiltration], etc.);
- une majorité d'entreprises (54 % des 325 entreprises répondantes) estiment qu'elles pourraient même subir plusieurs sinistres; par exemple un incendie ou feu de forêt et une inondation, etc.

Figure 3.2

Proportion d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre et qui estiment qu'il soit possible d'en subir un jour, selon les régions



Source : Sondage, Q2b, n = 416, m. e. = $\pm 4,1$ %.



3.2 LES CONSÉQUENCES ÉPROUVÉES ET LES MESURES PRISES EN CAS DE SINISTRE SUBI OU ANTICIPÉ

À cette question (Q3a), chaque répondant avait la possibilité de fournir un maximum de cinq réponses. Le tableau 3.1 présente uniquement leur première réponse. Dans ce contexte, les principales **conséquences des sinistres subis ou anticipés** par les entreprises sont : la perte de production (29 %); les pertes matérielles; par exemple, de bâtiments, de terrains, de machines et d'équipements (16 %); les pertes financières attribuables à la reconstruction ou à l'achat d'équipement (11 %); les pertes de revenus (8 %); les perturbations de la production ou des opérations (7 %) ainsi que la perte de temps (3 %). Ces six conséquences regroupent les trois quarts (74 %) des entreprises. Aucune conséquence n'a été observée ou anticipée pour 4 % des entreprises.

Tableau 3.1
Conséquences des sinistres subis ou anticipés par les entreprises

Conséquences	Nombre	Proportion (%)
Perte de production	59	29
Pertes matérielles (bâtiments, équipements, etc.)	33	16
Pertes financières attribuables à la reconstruction ou à l'achat d'équipement	22	11
Perte de revenu	16	8
Perturbation de la production ou des opérations	14	7
Perte de temps	7	3
Obligation de relocaliser l'entreprise	4	2
Obligation d'effectuer des travaux	4	2
Retard dans les délais de service	4	2
Pertes humaines	4	2
Pénalités monétaires ou obligations monétaires non respectées	3	2
Incommodités pour les employés	3	2
Perte de clients	2	1
Fermeture de l'entreprise	2	1
Perte de crédibilité pour l'entreprise	1	1
Manque de service à la clientèle	1	0
Dégâts environnementaux ou bris dans l'entourage	1	0
Perte d'emplois	1	0
Aucune conséquence	8	4
Autre	6	3
NSP/NRP	6	3
Total	201	100 %

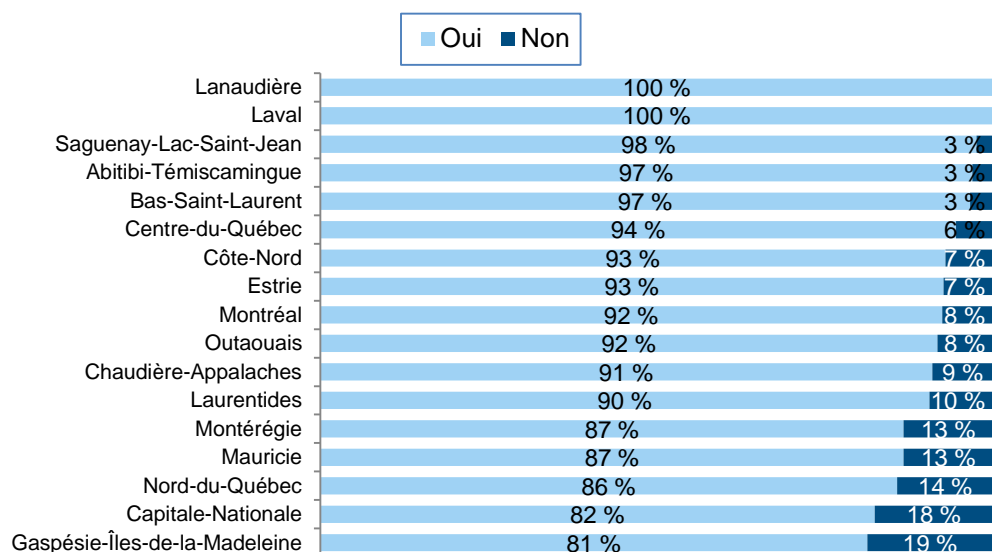
Source : Sondage, Q3a, n = 201, m. e. = ±6,4 %.



Une grande majorité des entreprises (92 %, soit 495 entreprises sur 538) ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé. La figure 3.3 démontre que cette proportion dépasse 90 % dans douze des dix-sept régions alors qu'elle est de l'ordre de 81 % à 87 % dans cinq autres régions.

Figure 3.3

Proportion d'entreprises qui ont pris ou prendraient des mesures pour continuer leurs activités en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions



Source : Sondage, Q3b, n = 538, m. e. = $\pm 3,4$ %.



Plus d'une vingtaine de **mesures sont mises en place ou prévues par les entreprises pour continuer leurs activités** lors d'un sinistre subi ou anticipé (Q3b). Une relocalisation ou la mise sur pied d'opérations temporaires constitue la mesure la plus fréquemment prise ou prévue par les entreprises, dans une proportion de 38 % (tableau 3.2).

Cinq autres actions ont été retenues par 37 % des entreprises, soit la reconstruction d'installations ou la réparation d'équipements (10 %), la mise en application d'un plan d'action prédéterminé (8 %), une succursale qui prend la relève (8 %), une entente avec un concurrent pour sous-traiter la production temporairement (8 %) ainsi que la location d'équipement pour réduire au minimum l'impact du sinistre (4 %).

Tableau 3.2

Mesures mises en place ou prévues par les entreprises pour continuer leurs activités lors d'un sinistre subi ou anticipé

Mesures prises ou prévues	Nombre	Proportion (%)
Relocalisation ou mise sur pied d'opérations temporaires	180	38
Reconstruction d'installations ou réparation d'équipements	47	10
Mise en application d'un plan d'action prédéterminé	37	8
Suppléance par une succursale	36	8
Entente avec un concurrent pour sous-traiter la production temporairement	31	7
Location d'équipement pour réduire au minimum l'effet du sinistre	21	4
Entente avec un concurrent pour sous-traiter la production temporairement	15	3
Redémarrage de la production ou des activités	14	3
Réglage de la situation ou des problèmes	13	3
Sécurisation de l'équipement ou des lieux	13	3
Entente avec une institution financière pour payer les salaires et les frais de production	8	2
Commandes pour remplacer les équipements endommagés	6	1
Réduction des opérations	6	1
Télétravail	5	1
Prise de contact avec les assurances pour remplacer les actifs perdus	4	1
Recrutement de personnel supplémentaire ou recours à plus de personnel	4	1
Évaluations de relance	3	1
Installation de nouveaux matériaux plus sécuritaires	3	1
Utilisation des données sauvegardées ailleurs pour relancer les opérations	2	1
Réaménagement des lieux	2	1
Mise en place d'un service téléphonique ou en ligne pour informer la clientèle	2	0
Sous-traitance de la production dans une entreprise non concurrente	2	0
Autre	18	4
Total	475	100 %

Source : Sondage, Q3b, n = 475, m. e. = ±3,7 %.



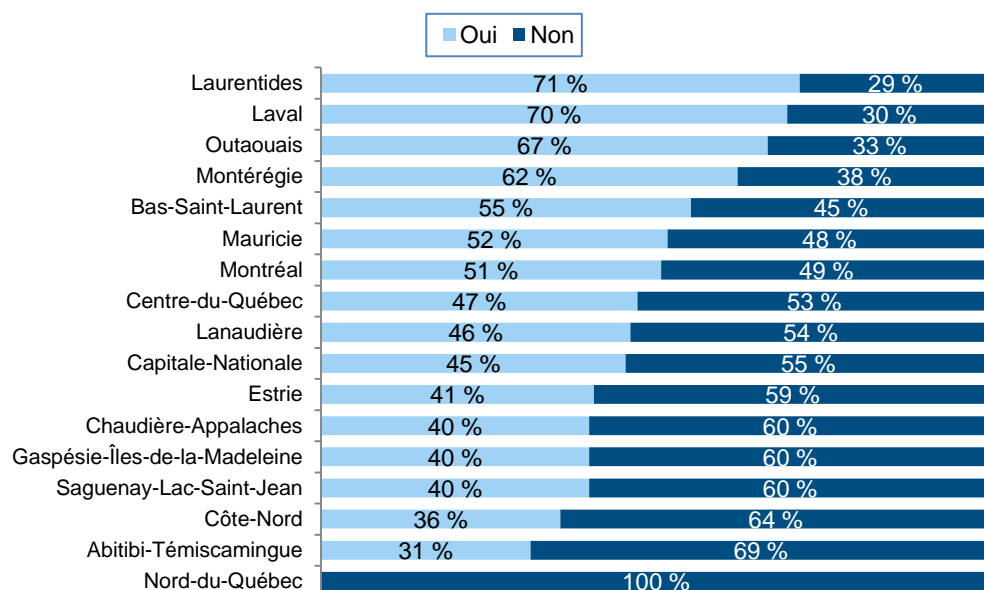
3.3 LES RESPONSABLES, LES ACTIVITÉS ET LES RESSOURCES ESSENTIELLES EN CAS DE SINISTRE SUBI OU ANTICIPÉ

Parmi les entreprises qui ont indiqué qu'elles avaient subi un sinistre ou qu'il était possible qu'elles en subissent un, **49 % (262 entreprises) ont mis par écrit qui serait responsable de quoi et comment il faudrait procéder** (Q4). La figure 3.4 présente un portrait régional des réponses et donne lieu à ces constats :

- Dans sept régions, une majorité d'entreprises ont mis par écrit les responsables et la façon de procéder. Les pourcentages varient entre 51 % (Montréal) et 71 % (Laurentides).
- Dans les dix autres régions, les proportions varient de 0 % à 47 %, et le Nord-du-Québec est la région où le taux est le plus faible (0 %; sept répondants).

Figure 3.4

Proportion d'entreprises qui ont mis par écrit la façon de procéder et les responsables en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions



Source : Sondage, Q4, n = 535, m. e. = ±3,4 %.



Au total, **24 types de documents précisant les responsables et les procédures en cas de sinistre ont été rapportés par les entreprises** (Q4a; tableau 3.3). Le plan d'urgence (31 %) est le plus répandu, suivi du plan de contingence² (24 %). Neuf autres documents sont utilisés par 2 % à 8 % des entreprises, que ce soit un programme de prévention (2 %) ou la définition du rôle de chaque employé en cas de sinistre (8 %).

Tableau 3.3

Documents précisant les responsables et les procédures en cas de sinistre

Types de documents	Nombre	Proportion (%)
Plan d'urgence	79	31
Plan de contingence	59	24
Rôle de chaque employé en cas de sinistre	19	8
Procédure d'alerte et de mobilisation	12	5
Plan de sécurité incendie	12	5
Plan de gestion de crise	8	3
Plan de remplacement (ressources humaines, matérielles et informatiques)	5	2
Constat de sinistre (rapport d'assurance, de police, etc.)	5	2
Plan de communication	5	2
Plan de sécurité alimentaire	4	2
Programme de prévention	4	2
Programme de sécurité au travail	4	1
Plan de sauvegarde des données informatiques	3	1
Plan de gestion de la qualité	2	1
Plan d'intervention	2	1
Programme de gestion des risques	2	1
Plan d'évacuation	2	1
Liste des personnes à joindre en cas de sinistre	2	1
Plan d'urgence pour sinistre précis	2	1
Plan d'évaluation des conséquences d'un sinistre	2	1
Procédure de travail à distance	2	1
Programme de formation des employés	1	1
Plan de suivi	1	1
Plan en cas de pandémie	1	0
Autre	14	6
Total	252	100 %

Source : Sondage, Q4a, n = 252, m. e. = ±5,6 %.

² Un plan de contingence est un type de plan préventif, prédictif et réactif. Il présente une structure stratégique et opérative qui aide à contrôler la situation d'urgence et à réduire au minimum ses conséquences négatives (<http://lesdefinitions.fr/plan.de.contingence>).

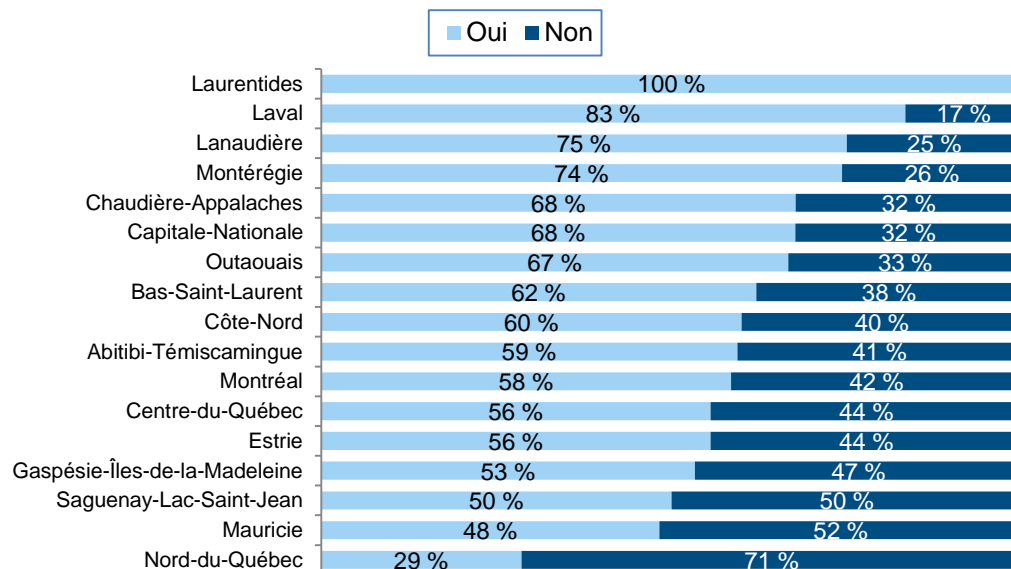


En ce qui concerne les **activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise** en cas de sinistre subi ou anticipé, **64 % des entreprises (343)** les ont déterminées (Q5a). Sur le plan régional (figure 3.5) :

- dans quatre régions, la proportion d'entreprises qui les ont déterminées est de 70 % et plus, soit les Laurentides (100 %), Laval (83 %), Lanaudière (75 %) et la Montérégie (74 %);
- dans trois régions, les entreprises qui les ont déterminées ne sont pas majoritaires, soit le Nord-du-Québec (29 %), la Mauricie (48 %) et le Saguenay-Lac-Saint-Jean (50 %);
- dans les dix autres régions, les taux d'entreprises qui les ont déterminées se situent entre 53 % et 68 %.

Figure 3.5

Proportion d'entreprises qui ont déterminé les activités essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions



Source : Sondage, Q5a, n = 538, m. e. = $\pm 3,4$ %.

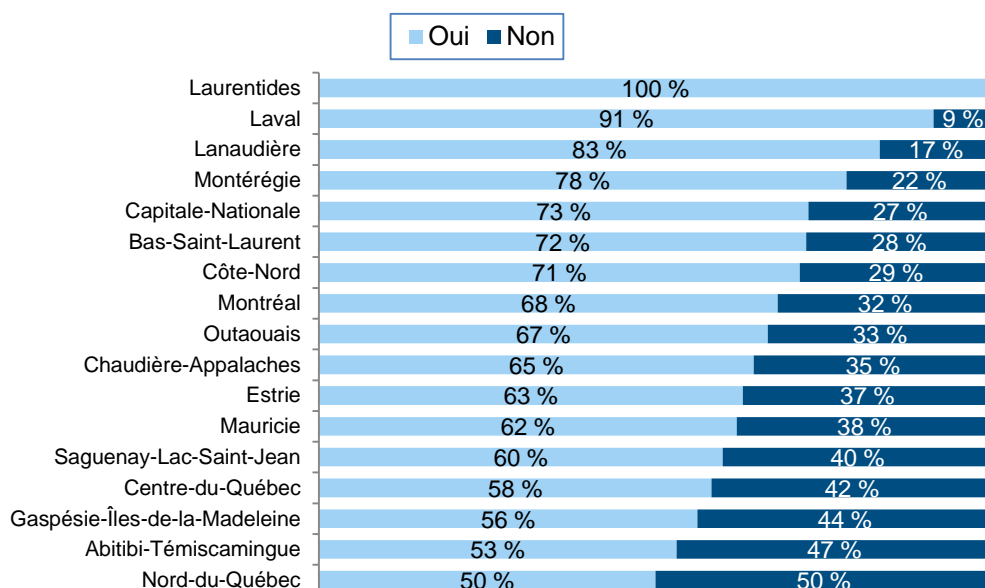


Les résultats du sondage indiquent que **69 % des entreprises (371)** ont déterminé **les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise (humaines, matérielles, financières et informationnelles)** en cas de sinistre subi ou anticipé (Q5b). Sur le plan régional (figure 3.6) :

- dans quatre régions, la proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement est de 75 % et plus, et ce sont les mêmes qui affichaient les meilleurs taux concernant les activités essentielles (les Laurentides, Laval, Lanaudière et La Montérégie);
- une seule région ne compte pas une majorité d'entreprises qui ont déterminé ces ressources (Nord-du-Québec, 50 %);
- dans les douze autres régions, les taux se situent entre 53 % et 73 %.

Figure 3.6

Proportion d'entreprises qui ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions



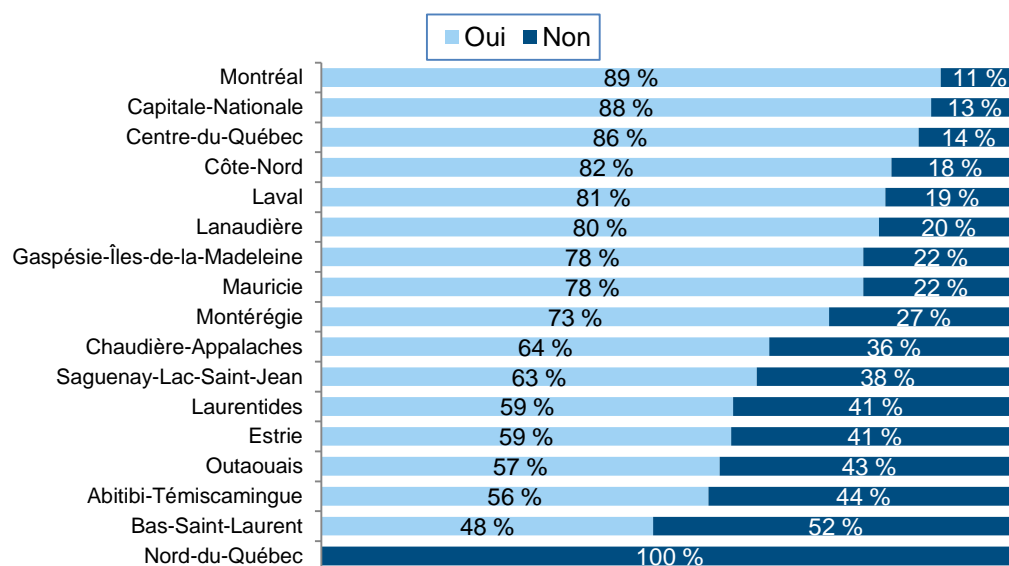
Source : Sondage, Q5b, n = 538, m. e. = ±3,4 %.



Parmi les entreprises qui ont déterminé **les ressources essentielles** à leur bon fonctionnement en cas de sinistre subi ou anticipé, **72 % (266) ont pris des mesures pour les remplacer si elles venaient à manquer (Q6)**. Quinze des dix-sept régions comptent une majorité d'entreprises qui ont pris de telles mesures (56 % à 89 %). Seuls le Bas-Saint-Laurent (48 %) et le Nord-du-Québec (0 %; seulement quatre répondants) comptent une minorité d'entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles en cas de sinistre subi ou anticipé (figure 3.7).

Figure 3.7

Proportion d'entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles et qui ont pris des mesures pour les remplacer en cas de sinistre subi ou anticipé, selon les régions



Source : Sondage, Q6, n = 538, m. e. = $\pm 4,4$ %.



4. LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Les questions 7 à 16 (Q7 à Q16) du sondage (annexe 1) concernent l'existence d'un document qui regroupe des mesures d'urgence qu'on pourrait appeler « plan de continuité des activités ». Elles portent sur l'existence d'un tel plan, les avantages et les raisons de le préparer ainsi que la fréquence de sa mise à jour. Elles portent aussi sur la réalisation d'un exercice d'information ou de formation du personnel. Les entreprises ont été interrogées par ailleurs sur la présence d'un plan de continuité des activités chez leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants.

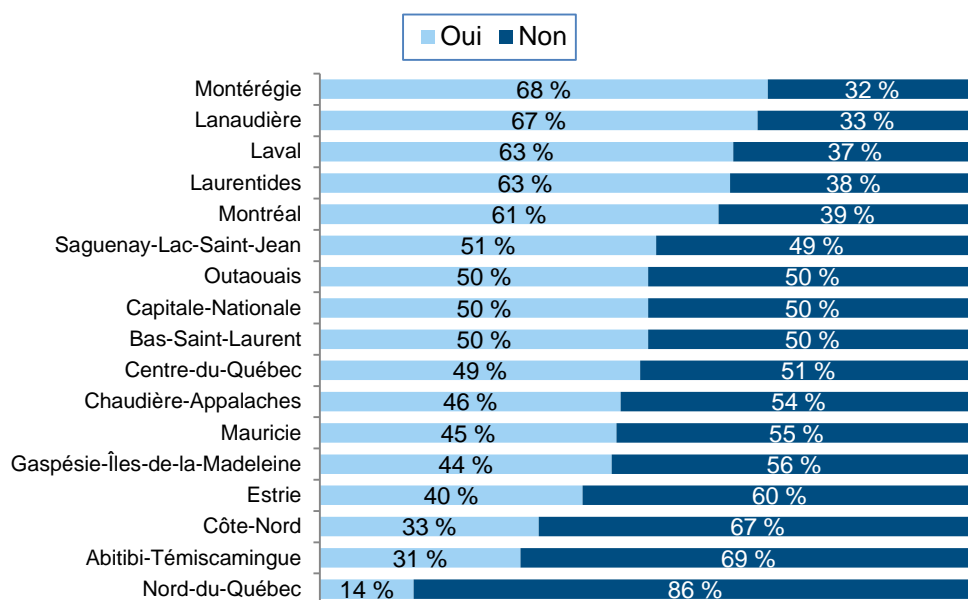
4.1 L'EXISTENCE, LES AVANTAGES ET LES RAISONS D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Au total, **52 % (318) des entreprises ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document** du genre « plan de continuité des activités » (Q7). Sur le plan régional (figure 4.1) :

- neuf régions affichent des taux de 50 % et plus : la Montérégie, Lanaudière, Laval, les Laurentides, Montréal, le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Outaouais, la Capitale-Nationale et le Bas-Saint-Laurent;
- dans les huit autres régions, les proportions varient de 14 % à 49 %;
- les régions du Nord-du-Québec, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord sont celles où les entreprises ont le moins de plans de continuité; les taux varient entre 14 % et 33 %.

Figure 4.1

Proportion d'entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un document (plan de continuité des activités), selon les régions



Source : Sondage, Q7.



Les entreprises qui **n'ont pas de plan de continuité des activités** ont évoqué les **raisons** qui motivent cette situation (Q7a, tableau 4.1). La raison la plus souvent mentionnée est le fait qu'elles n'y avaient pas encore pensé ou qu'elles ont d'autres priorités (40 %). Il y a trois autres raisons principales : elles n'en voient pas l'utilité (14 %), la préparation prend trop de temps ou est trop coûteuse (11 %), et le risque de sinistre est faible (11 %).

Tableau 4.1

Raisons évoquées quant à l'absence d'un plan de continuité des activités

Raisons	Nombre	Proportion (%)
N'y a pas encore pensé ou a d'autres priorités	109	40
N'en voit pas l'utilité	39	14
Prend trop de temps ou est trop coûteux à préparer	31	11
Risque de sinistre faible ou ne s'attend pas à ça	29	11
Un plan est discuté, mais rien n'est sur papier	15	5
Ne sait pas comment faire ou n'a pas l'expertise	9	3
Préfère gérer la situation au fur et à mesure	8	3
Ne savait pas que ça existait	7	3
Entreprise trop petite ou à gestion simple	5	2
La personne a quitté l'entreprise ou aucun service ne s'occupe de ça	4	1
Plan d'urgence élaboré, mais pas de continuité	2	1
Devrait être un plan pensé par le siège social ou a d'autres bâtisses pour fonctionner	2	1
Ne peut prévoir quel sinistre arriverait et ses conséquences	1	0
Autre	12	4
Total	273	100 %

Source : Sondage, Q7a, n = 273, m. e. = ±5,4 %.



Le fait de **fournir des réponses plus efficaces au moment de l'incident (25 %) a été mentionné comme le principal avantage d'un plan de continuité des activités** (Q8, tableau 4.2) par les entreprises qui en ont un. Quatre autres avantages ont été mentionnés par 48 % des entreprises répondantes; soit : une meilleure préparation ou la prévision de l'imprévisible (17 %), la poursuite des opérations critiques et la continuité de l'entreprise (16 %), la connaissance de la démarche à suivre en cas de sinistre (8 %), et enfin, la sécurité des employés ou la protection de leur vie (7 %).

Tableau 4.2

Avantages procurés par un plan de continuité des activités

Avantages pour l'entreprise	Nombre	Proportion (%)
Réponses plus efficaces au moment d'un incident	79	25
Préparation et prévision de l'imprévisible	52	17
Poursuite des opérations critiques et continuité de l'entreprise	51	16
Connaissance de la démarche à suivre	27	8
Sécurité des employés ou protection de la vie des employés	23	7
Gains immédiats pour la gestion courante	12	4
Meilleure gestion de la panique ou du stress	8	3
Respect des lois ou des normes d'organismes ou de clients	6	2
Reprise plus rapide des activités	6	2
Regroupement de l'info à un endroit ou info à la disposition de tout le monde	6	2
Gestion de crise ou prise en charge des opérations plus faciles	5	2
Correction des lacunes ou prévision d'ensemble	5	2
Confiance des clients et des partenaires retrouvée	5	2
Formation ou simulations possibles	4	1
Démonstration de l'image d'une entreprise responsable	4	1
Rentabilité assurée ou coûts réduits au minimum	4	1
Mise en commun et bonification d'initiatives existantes	4	1
Proactivité	3	1
Protection des actifs de l'entreprise ou limitation des pertes matérielles	2	1
Autre	10	3
Total	316	100 %

Source : Sondage, Q8, n = 316, m. e. = $\pm 4,9$ %.



Pour 596 entreprises répondantes sur les 617 de l'échantillon, qu'elles aient ou non un plan de continuité des activités, les cinq raisons les plus importantes évoquées pour préparer un tel plan sont, par ordre d'importance (Q9, tableau 4.3) :

- la demande des clients – 444 réponses;
- la demande de l'assureur (tarif préférentiel) – 434 réponses;
- une obligation légale – 351 réponses;
- la demande du banquier (tarif préférentiel) ou des investisseurs – environ 290 réponses chacun;
- un incitatif financier – 278 réponses.

Ces cinq raisons sont les plus importantes dans presque toutes les régions, bien que la demande de grands donneurs d'ordres fasse partie des cinq premières raisons dans quelques régions. La formation au sujet de la préparation d'un plan arrive au dernier rang (exception faite des autres raisons ne figurant pas au tableau) dans treize des dix-sept régions.

Tableau 4.3

Raisons les plus importantes pour préparer un plan de continuité des activités, selon les régions

Régions	Demande des clients	Demande de l'assureur	Obligation légale	Demande du banquier	Demande des investisseurs	Incitatif financier	Demande de grands donneurs d'ordres	Formation à ce sujet	Autres raisons
Bas-Saint-Laurent	20	19	15	13	13	14	9	10	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	30	25	28	24	16	23	14	6	1
Capitale Nationale	28	27	16	15	13	18	17	7	6
Mauricie	21	23	18	16	13	14	12	6	3
Estrie	27	26	24	18	19	16	13	7	2
Montréal	61	54	49	37	40	35	22	24	5
Outaouais	5	9	7	6	5	4	5	2	1
Abitibi-Témiscamingue	25	27	22	19	14	16	18	5	6
Côte-Nord	13	13	13	9	9	8	9	5	1
Nord du Québec	6	9	8	6	4	5	4	3	0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	14	12	7	11	9	11	4	4	5
Chaudière-Appalaches	52	61	45	43	38	31	30	10	5
Laval	21	15	13	10	14	17	10	5	3
Lanaudière	9	6	6	6	5	3	6	3	2
Laurentides	15	20	11	13	11	10	10	5	3
Montérégie	69	64	52	32	47	34	36	24	11
Centre-du-Québec	28	24	17	17	17	19	13	8	7
Total	444	434	351	295	287	278	232	134	70

Source : Sondage, Q9, n = 596, m. e. = ±3,1 %.



4.2 LA FRÉQUENCE DE MISE À JOUR, D'INFORMATION, DE FORMATION ET D'EXERCICE CONCERNANT LE PLAN

Cette section porte sur les entreprises qui ont déjà un plan de continuité des activités. Les données présentées ci-dessous font référence au tableau 4.4.

- Ces entreprises **mettent à jour leur plan, en majorité, tous les ans. C'est le cas de 189 entreprises, soit 62 %** de celles qui ont répondu au sondage (Q10, tableau 4.4). Au total, 9 % des entreprises le font tous les deux ans et 5 % ne le font jamais.
- Certaines entreprises ont mentionné un nombre de semaines, de mois ou d'années. Ces résultats sont donc présentés sous forme de moyenne : 1 % des répondants mettent à jour leur plan toutes les 26 semaines (seulement 2 entreprises), 10 % tous les 4,2 mois (26 entreprises) et 13 % tous les 3,7 ans (37 entreprises).
- Dans quatorze régions, une majorité d'entreprises mettent leur plan à jour tous les ans (59 % à 100 %), dont 100 % des entreprises d'une région, le Nord-du-Québec (mais il n'y avait qu'un répondant).
- Dans onze régions, de 2 % à 20 % des répondants ne mettent jamais leur plan à jour.

Tableau 4.4

Fréquence de mise à jour du plan de continuité des activités, selon les régions (en %)

Régions	Jamais	Tous les jours	Tous les ans	Tous les deux ans	Réponse en semaines	Réponse en mois	Réponse en années	Total
Bas-Saint-Laurent	20	-	33	20	-	7	20	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	12	-	71	-	-	-	18	100
Capitale-Nationale	11	-	50	11	-	17	11	100
Mauricie	13	7	40	7	-	27	7	100
Estrie	-	-	77	-	-	15	8	100
Montréal	-	-	67	12	-	16	4	100
Outaouais	-	-	80	-	-	20	-	100
Abitibi-Témiscamingue	10	-	70	-	-	20	-	100
Côte-Nord	-	-	83	-	-	-	17	100
Nord-du-Québec	-	-	100	-	-	-	-	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13	-	63	-	-	13	13	100
Chaudière-Appalaches	3	-	59	6	-	3	28	100
Laval	-	-	63	13	-	-	25	100
Lanaudière	10	-	70	-	10	10	-	100
Laurentides	10	-	70	-	10	10	-	100
Montérégie	2	2	68	11	2	5	11	100
Centre-du-Québec	5	-	60	10	-	10	15	100
Ensemble des répondants	5 %	1 %	62 %	9 %	1 %	10 %	13 %	100 %

Source : Sondage, Q10, n = 305, m. e. = ±5,0 %.



Les constats suivants, en lien avec la fréquence de l'information fournie au personnel sur le plan de la continuité des activités, font référence au tableau 4.5.

- Les entreprises qui ont un plan de continuité des activités **fournissent à leur personnel de l'information relativement à ce plan, en majorité tous les ans. C'est le cas de 164 entreprises, soit 56 %** de celles qui ont répondu au sondage (Q11, tableau 4.5). Au total, 7 % des entreprises le font tous les deux ans, 13 % ne le font jamais et 3 % le font tous les jours.
- Certaines entreprises ont mentionné un nombre de semaines, de mois ou d'années. Ces résultats sont donc présentés sous forme de moyenne : toutes les 26 semaines, 1 % des répondants (2 entreprises) fournissent à leur personnel de l'information concernant le plan de continuité des activités, 13 % le font tous les 3,8 mois (37 entreprises) et 8 % le font toutes les 3,3 années (24 entreprises).
- Dans douze régions, une majorité d'entreprises fournissent à leur personnel de l'information relativement au plan de continuité des activités tous les ans (51 % à 100 %), dont 100 % des entreprises d'une région, le Nord-du-Québec (mais il n'y avait qu'un répondant). Dans huit régions, une certaine proportion de répondants (de 10 % à 33 %) ne fournissent jamais d'information relativement au plan de continuité des activités à leur personnel.

Tableau 4.5

Fréquence de l'information fournie au personnel sur le plan de continuité des activités, selon les régions (en %)

Régions	Jamais	Tous les jours	Tous les ans	Tous les deux ans	Réponse en semaines	Réponse en mois	Réponse en ans	Total
Bas-Saint-Laurent	33	-	40	13	-	13	-	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17	-	56	-	-	-	28	100
Capitale-Nationale	12	12	47	18	-	-	12	100
Mauricie	23	15	31	-	-	23	8	100
Estrie	8	8	62	-	-	15	8	100
Montréal	17	-	51	6	-	21	4	100
Outaouais	-	20	60	-	-	20	-	100
Abitibi-Témiscamingue	10	-	60	10	-	20	-	100
Côte-Nord	-	-	80	20	-	-	-	100
Nord-du-Québec	-	-	100	-	-	-	-	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	22	11	33	-	11	11	11	100
Chaudière-Appalaches	23	7	47	7	-	10	7	100
Laval	-	-	67	7	-	13	13	100
Lanaudière	-	-	70	-	10	20	-	100
Laurentides	8	8	69	8	-	-	8	100
Montréal	6	-	67	9	-	11	7	100
Centre-du-Québec	5	-	58	5	-	16	16	100
Total	13 %	3 %	56 %	7 %	1 %	13 %	8 %	100 %

Source : Sondage, Q11, n = 294, m. e. = ±5,1 %.

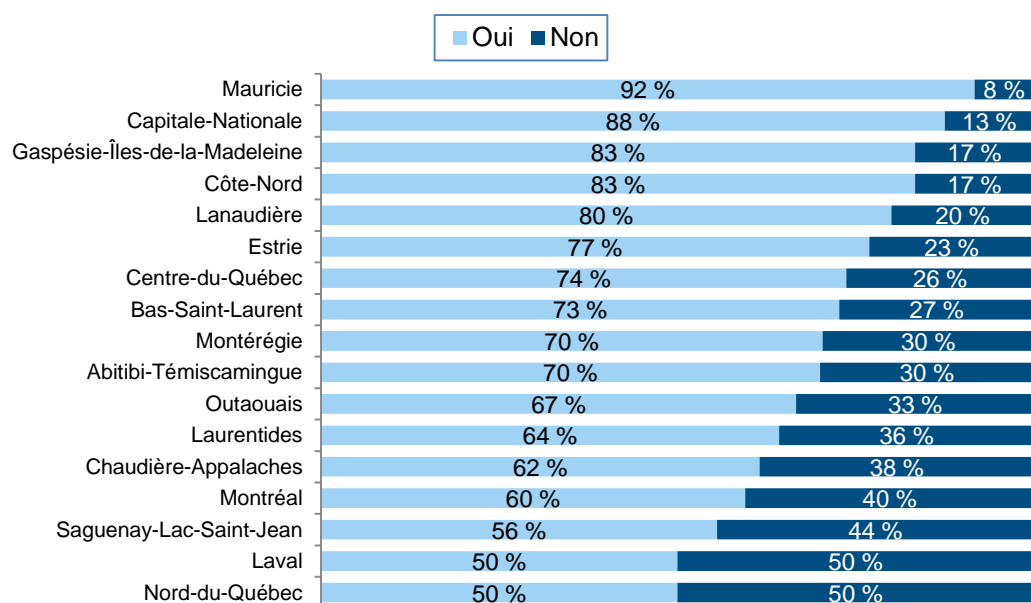


Dans les **catégories de personnel informé** sur le plan de continuité des activités, on trouve :

- les **gestionnaires de 99 % des entreprises** (Q12a, 279 répondants sur 282). Dans toutes les régions, cette proportion est de 100 %, à l'exception de l'Abitibi-Témiscamingue (90 %), Montréal (95 %) et la Montérégie (98 %);
- le **personnel de production de 68 %** des entreprises (Q12b, 193 répondants sur 282, figure 4.2). La figure 4.2 donne lieu aux constats suivants : dans six des dix-sept régions, cette part est de plus de 75 % et varie de 77 % à 92 %. Les régions de Laval et du Nord-du-Québec (50 % dans les deux cas) sont celles où le personnel de production est le moins informé à propos du plan de continuité. Dans les neuf autres régions, les taux varient de 56 % à 74 %.

Figure 4.2

Proportion d'entreprises qui informent leur personnel de production du plan de continuité des activités, selon les régions



Source : Sondage, Q12b, n = 282, m. e. = $\pm 5,3$ %.



Les constats suivants, en lien avec la fréquence de la formation du personnel sur le plan de continuité des activités, font référence au tableau 4.6 :

- Les entreprises qui ont un plan de continuité des activités **fournissent à leur personnel de la formation relativement à ce plan, pour plusieurs, tous les ans. C'est le cas de 152 entreprises, soit 52 %** de celles qui ont répondu au sondage (Q13, tableau 4.6). Au total, 7 % des entreprises le font tous les deux ans et 23 % ne le font jamais.
- Certaines entreprises ont mentionné un nombre de mois, d'années ou de semaines. Ces résultats sont donc présentés sous forme de moyenne : 2 % des répondants fournissent à leur personnel de la formation concernant le plan de continuité des activités toutes les 15 semaines, 7 % tous les cinq mois et 9 % tous les trois ans.
- Dans dix régions, une majorité d'entreprises fournissent à leur personnel de la formation relativement au plan tous les ans (53 % à 100 %). Dans quinze régions, une certaine proportion d'entreprises (12 % à 38 %) ne fournissent jamais de formation à leur personnel à propos du plan, en particulier la Capitale-Nationale (38 %), la Mauricie (36 %), le Bas-Saint-Laurent (33 %) et le Centre-du-Québec (33 %).

Tableau 4.6

Fréquence de la formation fournie au personnel sur le plan de continuité des activités, selon les régions (en %)

Régions	Jamais	Tous les ans	Tous les deux ans	Réponse en semaines	Réponse en mois	Réponse en années	Total
Bas-Saint-Laurent	33	27	20	-	13	7	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	24	53	6	-	-	18	100
Capitale-Nationale	38	31	19	13	-	-	100
Mauricie	36	36	-	7	7	14	100
Estrie	7	71	7	-	7	7	100
Montréal	18	55	5	5	14	5	100
Outaouais	17	50	-	-	-	33	100
Abitibi-Témiscamingue	30	60	-	-	10	-	100
Côte-Nord	17	83	-	-	-	-	100
Nord-du-Québec	-	100	-	-	-	-	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	25	63	-	-	13	-	100
Chaudière-Appalaches	28	47	9	-	6	9	100
Laval	12	59	-	-	6	24	100
Lanaudière	20	50	-	10	-	20	100
Laurentides	29	57	7	-	-	7	100
Montérégie	15	53	11	-	9	11	100
Centre-du-Québec	33	50	-	-	11	6	100
Total	23 %	52 %	7 %	2 %	7 %	9 %	100 %

Source : Sondage, Q13, n = 295, m. e. = ±5,1 %.

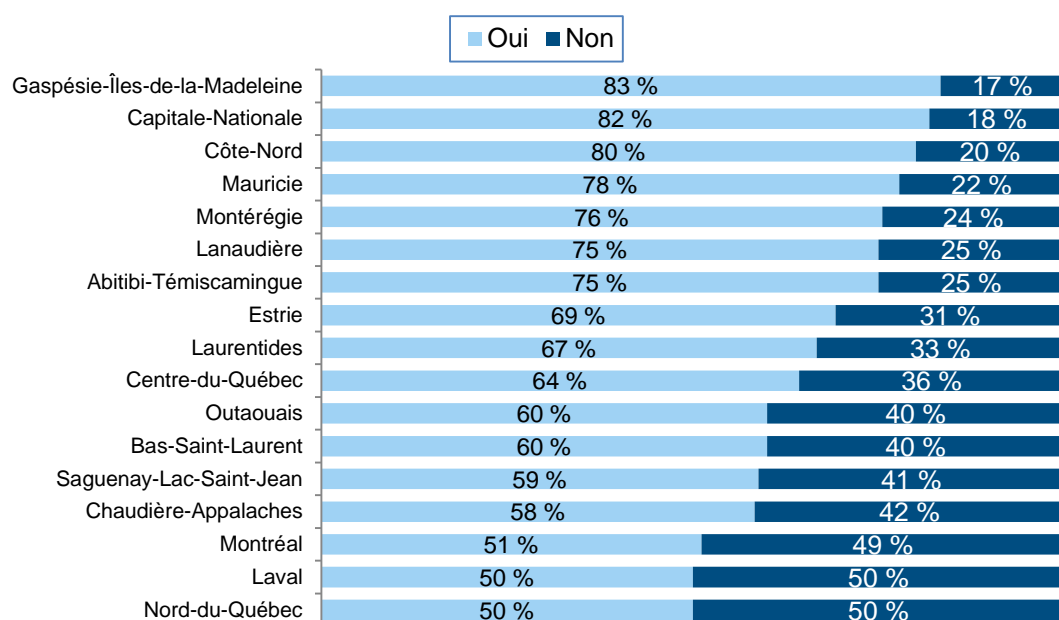


Dans **les catégories de personnel formé** relativement au plan de continuité des activités, on trouve :

- les **gestionnaires de 96 % des entreprises** (Q14a, 240 sur 251 répondants). Dans neuf des dix-sept régions, cette proportion est de 100 %. Les moins bons taux sont obtenus dans les régions du Bas-Saint-Laurent (82 %) et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (83 %);
- **le personnel de production de 65 %** des entreprises (Q14b, figure 4.3). La figure 4.3 permet de faire les constats suivants : dans aucune des dix-sept régions, cette part est de 100 %, et dans trois régions, les taux sont d'au moins 80 %, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (83 %), la Capitale-Nationale (82 %) et la Côte-Nord (80 %);
- les régions du Nord-du-Québec, de Laval et de Montréal sont celles où le personnel de production est le moins formé relativement au plan de continuité des activités, les taux y étant de l'ordre de 50 %. Dans les onze autres régions, les taux varient de 58 % à 78 %.

Figure 4.3

Proportion d'entreprises qui forment leur personnel de production sur le plan de continuité des activités, selon les régions



Source : Sondage, Q14b, n = 251, m. e. = $\pm 5,6$ %.



Les constats suivants, en lien avec la fréquence de réalisation d'un exercice du plan de continuité des activités, font référence au tableau 4.7 :

- Les entreprises qui ont un plan de continuité des activités **effectuent un exercice du plan, pour plusieurs, tous les ans. C'est le cas de 138 entreprises, soit 46 %** de celles qui ont répondu au sondage (Q15, tableau 4.7). Au total, 3 % des entreprises le font tous les deux ans alors que 35 % ne le font jamais.
- Certaines entreprises ont mentionné un nombre de mois ou d'années. Ces résultats sont donc présentés sous forme de moyenne : 1 % des répondants effectuent un exercice relatif à la mise en œuvre du plan toutes les semaines, 7 % des répondants le font tous les cinq mois et 7 % tous les 2,6 ans.
- Dans cinq régions, une majorité d'entreprises effectuent un exercice relatif à la mise en œuvre du plan tous les ans (54 % à 100 %). Dans toutes les régions (excepté le Nord-du-Québec qui n'a qu'un répondant), une partie des répondants (20 % à 78 %) n'effectuent jamais d'exercice relatif à la mise en œuvre du plan, en particulier l'Abitibi-Témiscamingue (78 %), le Bas-Saint-Laurent (57 %) et l'Outaouais (50 %).

Tableau 4.7

Fréquence de réalisation d'un exercice du plan de continuité des activités, selon les régions (en %)

Régions	Jamais	Tous les ans	Tous les deux ans	Réponse en mois	Réponse en années	Réponse en semaines	Total
Bas-Saint-Laurent	57	21	-	21	-	-	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	41	41	-	-	12	6	100
Capitale-Nationale	38	50	-	13	-	-	100
Mauricie	46	31	8	15	-	-	100
Estrie	23	54	-	15	8	-	100
Montréal	28	45	6	13	4	4	100
Outaouais	50	50	-	-	-	-	100
Abitibi-Témiscamingue	78	22	-	-	-	-	100
Côte-Nord	33	50	17	-	-	-	100
Nord-du-Québec	-	100	-	-	-	-	100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	44	33	-	11	-	11	100
Chaudière-Appalaches	44	41	3	-	13	-	100
Laval	24	59	6	-	12	-	100
Lanaudière	20	60	-	-	20	-	100
Laurentides	46	46	-	-	8	-	100
Montérégie	24	56	4	5	11	-	100
Centre-du-Québec	40	45	-	10	5	-	100
Total	35 %	46 %	3 %	7 %	7 %	1 %	100 %

Source : Sondage, Q15, n = 299, m. e. = ±5,1 %.



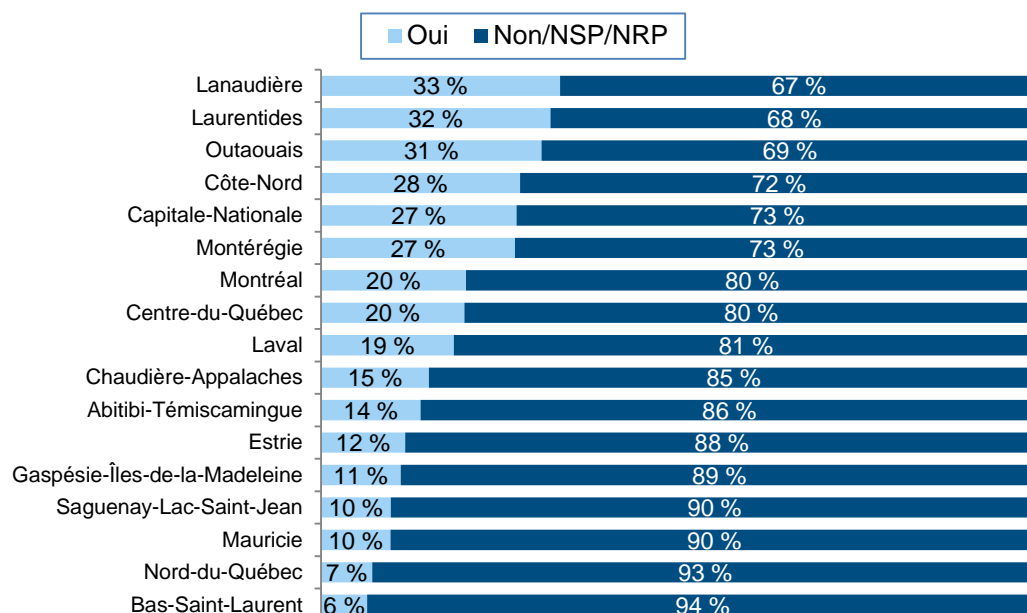
4.3 LA PRÉSENCE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS CHEZ LES PRINCIPAUX FOURNISSEURS OU LES SOUS-TRAITANTS

Une **majorité d'entreprises (81 %)** indiquent que leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants (ceux avec qui elles font affaire pour leurs activités essentielles) **n'ont pas de plan de continuité des activités** ou bien qu'elles ignorent s'ils en ont un (Q16). Ainsi, 19 % des entreprises soulignent qu'ils en ont un. Il est à noter que les non-réponses (NSP/NRP) ont été fusionnées avec les réponses « non » par la firme de sondage.

La figure 4.4 démontre qu'en fonction des régions la proportion d'entreprises qui ont répondu que leurs principaux fournisseurs ou sous-traitants disposent d'un plan varie de 6 % (Bas-Saint-Laurent) à 33 % (Lanaudière).

Figure 4.4

Présence d'un plan de continuité des activités chez les principaux fournisseurs ou sous-traitants selon les entreprises (en % et par région)



Source : Sondage, Q16.



5. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les questions 17 à 19 (Q17 à Q19) du sondage (annexe 1) concernent les changements climatiques. Le terme « changements climatiques » désigne une variation des caractéristiques climatiques en un endroit donné. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, au cours des dernières années, attribuable aux changements climatiques, incite à mesurer le degré de sensibilisation des entreprises à leurs diverses conséquences.

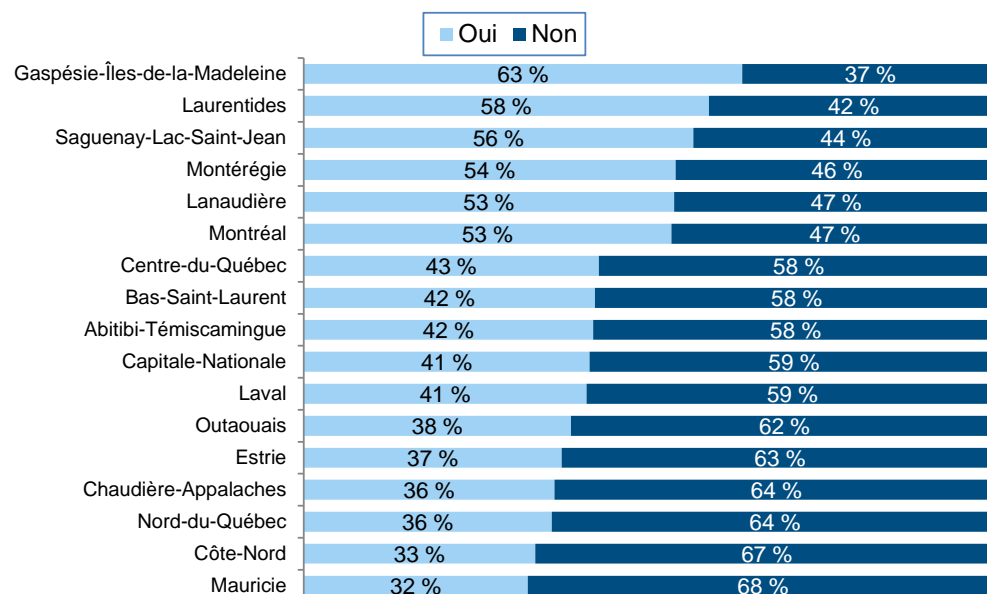
5.1 LES RISQUES COURUS ET LES MESURES MISES EN PLACE

Au total, **45 % des entreprises** sondées (281 sur 617 répondantes) **croient que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter leur risque de subir un sinistre un jour** (Q17). Un peu plus de la moitié des entreprises (51 %) croient que leur risque n'augmente pas en raison des changements climatiques et 3 % n'ont pas été en mesure de se prononcer sur la question.

La figure 5.1 démontre qu'en fonction des régions, la proportion d'entreprises qui ont répondu que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter leur risque de subir un sinistre un jour varie de 32 % (Mauricie) à 63 % (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine). Six des dix-sept régions comptent des majorités d'entreprises qui croient que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques. Sur le plan statistique, il n'y a pas de corrélation entre le lieu d'affaires de l'entreprise (la région) et le risque pressenti de subir un sinistre.

Figure 5.1

Proportion d'entreprises qui croient que les changements climatiques augmentent leur risque de subir un sinistre un jour, selon les régions



Source : Sondage, Q17.



Le fait qu'il y ait davantage de catastrophes naturelles (20 %) et l'existence de variations importantes de température (10 %) **sont les principales raisons évoquées par 281 entreprises pour déclarer un risque accru de subir un sinistre en raison des changements climatiques** (Q17a, tableau 5.1). Selon elles, il y a aussi davantage de mauvais temps (9 %) et une augmentation du niveau des eaux (8 %), ce qui peut causer des inondations, plus de crues et de grandes marées, etc.

Tableau 5.1

Raisons évoquées par les entreprises qui considèrent que leur risque de subir un sinistre augmente en raison des changements climatiques

Raisons évoquées pour affirmer qu'il y a <u>plus</u> de risques	Nombre	Proportion (%)
Davantage de catastrophes naturelles	57	20
Des variations importantes de température	28	10
Davantage de mauvais temps	26	9
Augmentation du niveau d'eau (inondations, crues, marées, etc.)	23	8
Climat instable et imprévisible	20	7
Davantage de conditions et d'événements extrêmes	20	7
Installation dans un secteur à risque	19	7
Des risques pour les installations et la machinerie	14	5
De plus en plus d'information ou de nouvelles sur le sujet	14	5
Davantage de variations de courant (pannes d'électricité)	11	4
Produits affectés par la température et le climat	11	4
Des risques de problèmes d'approvisionnement (fournisseurs, transporteurs, etc.)	10	4
Inévitabilité des phénomènes (déjà présents, déjà commencés, etc.)	8	3
Autre raison	11	4
NSP/NRP	9	3
Total	281	100 %

Source : Sondage, Q17a, n = 281, m. e. = $\pm 5,3$ %.



Le fait que l'entreprise ne soit pas située dans une zone particulièrement à risque (35 %) et que l'entreprise ne soit pas affectée par les changements climatiques (28 %) **ont été évoqués par 316 entreprises comme les principales raisons qui n'augmentent pas le risque de subir un sinistre lié aux changements climatiques** (Q17b, tableau 5.2). Selon 6 % d'entre elles, il n'y a aucun lien entre les changements climatiques et les sinistres qu'elles pourraient subir.

Tableau 5.2

Raisons évoquées par les entreprises qui ne considèrent pas que leur risque de subir un sinistre augmente relativement aux changements climatiques

Raisons évoquées pour affirmer qu'il n'y a <u>pas plus</u> de risques	Nombre	Proportion (%)
Emplacement de l'entreprise (n'est pas dans une zone à risque)	111	35
Entreprise non affectée par les changements climatiques	88	28
Absence de lien entre changements climatiques et sinistres	19	6
Bonne qualité des installations (nouveaux bâtiments, matériel adapté, etc.)	16	5
Le Québec et le Canada sont peu affectés par les changements climatiques	14	5
À court terme, il n'y aura pas beaucoup de variations de climat (pas de changement)	14	5
Ne croit pas aux changements climatiques	11	4
A déjà mis en place des mesures de prévention	8	2
Ce n'est pas un risque majeur (peu de chances)	7	2
Autre raison	5	2
NSP/NRP	22	7
Total	316	100 %

Source : Sondage, Q17b, n = 316, m. e. = ±4,9 %.

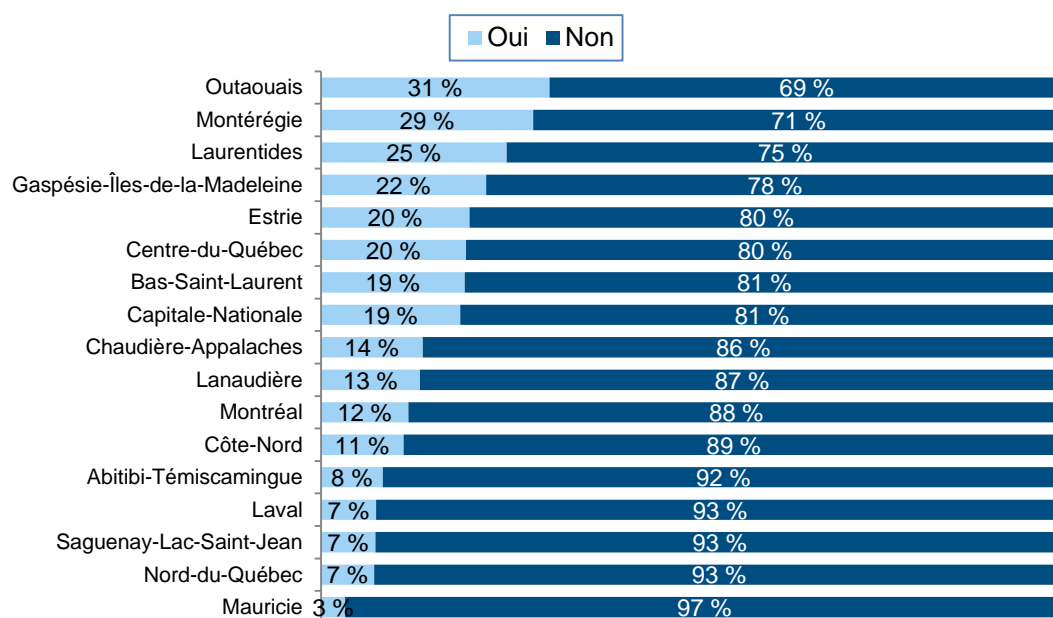


Au total, **16 % des entreprises** sondées (99 sur 617) **ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs que les changements climatiques pourraient avoir sur elles** (Q18). Ainsi, 84 % des entreprises n'ont pas mis en place de mesures particulières pour contrer les effets négatifs des changements climatiques.

La figure 5.2 démontre qu'en fonction des régions la proportion d'entreprises qui ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques varie de 3 % (Mauricie) à 31 % (Outaouais). Dans six des dix-sept régions, au moins 20 % d'entreprises ont mis en place des mesures, soit le Centre-du-Québec (20 %), l'Estrie (20 %), la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (22 %), les Laurentides (25 %), la Montérégie (29 %) et l'Outaouais (31 %). Sur le plan statistique, il n'y a pas de corrélation entre le lieu d'affaires de l'entreprise (la région) et la mise en place de mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques.

Figure 5.2

Proportion d'entreprises qui ont mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs des changements climatiques, selon les régions



Source : Sondage, Q18.



La mise en place d'un plan de gestion de crise (17 %), la rénovation du bâtiment pour le rendre conforme aux normes (16 %), des mesures qui favorisent de meilleures pratiques environnementales (13 %) et l'installation d'un système d'électricité d'appoint (9 %) **sont les quatre principales mesures mises en place par les 99 entreprises qui ont agi pour contrer les effets négatifs des changements climatiques** (Q18b, tableau 5.3).

Tableau 5.3

Mesures mises en place par les entreprises pour contrer les effets négatifs des changements climatiques

Mesures mises en place	Nombre	Proportion (%)
Mise en place d'un plan (de gestion de crise, de contingence ou d'urgence)	17	17
Rénovation du bâtiment (mise à jour selon les normes)	16	16
Mesures favorisant de meilleures pratiques environnementales	13	13
Installation d'un système d'électricité d'appoint	9	9
Installations ou aménagements extérieurs pour sécuriser les lieux	7	7
Diversification géographique des installations et des fournisseurs	7	7
Instauration de systèmes de détection	6	6
Informatisation des services	5	5
Ajustement de l'offre de services ou de produits en fonction des changements climatiques	3	3
Autres mesures	13	13
NSP/NRP	4	4
Total	99	100 %

Source : Sondage, Q18b, n = 99, m. e. = ±9,5 %.



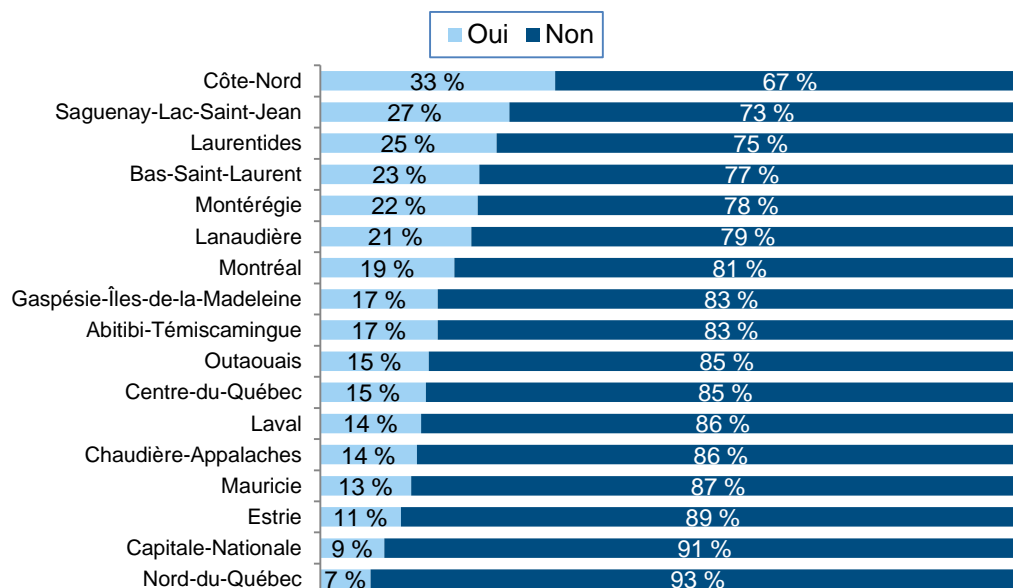
5.2 LES OCCASIONS D’AFFAIRES

Au total, **18 % des entreprises** sondées (112 sur 617) **ont rapporté des occasions d’affaires liées aux changements climatiques** (Q19). Quatre entreprises sur cinq (80 %) n’ont pas mentionné d’occasions d’affaires et 2 % n’ont pas été en mesure de se prononcer sur la question.

La figure 5.3 démontre qu’en fonction des régions la proportion d’entreprises qui ont rapporté des occasions d’affaires liées aux changements climatiques varie de 7 % (Nord-du-Québec) à 33 % (Côte-Nord). Sur le plan statistique, il n’y a pas de corrélation entre le lieu d’affaires de l’entreprise (la région) et les occasions d’affaires liées aux changements climatiques.

Figure 5.3

Proportion d’entreprises qui ont rapporté des occasions d’affaires liées aux changements climatiques, selon les régions



Source : Sondage, Q19.



Les **principales occasions d'affaires mentionnées par les entreprises** (56 %) sont une hausse des ventes, une hausse de la demande de produits ou de services, une hausse de la production, la popularité grandissante des produits écoresponsables, etc. (Q19b, tableau 5.4).

Aussi, 13 % des 112 entreprises qui ont répondu à la question mentionnent qu'elles ont eu plus d'activité à la suite de catastrophes naturelles hors du pays, aux États-Unis par exemple, et 11 % mentionnent une hausse de popularité des produits écoresponsables avec l'arrivée des changements climatiques.

Tableau 5.4

Occasions d'affaires liées aux changements climatiques mentionnées par les entreprises

Occasions d'affaires	Nombre	Proportion (%)
Hausse des ventes, de la demande, etc.	63	56
Plus d'activité à la suite de catastrophes naturelles hors du pays	14	13
Popularité grandissante des produits écoresponsables	12	11
Amélioration du fonctionnement de l'entreprise	7	6
Diversification des intérêts et des produits de l'entreprise	6	5
Hausse de la valeur d'échange (rareté, possibilité d'augmenter les prix, etc.)	3	3
Autres occasions d'affaires	4	4
NSP/NRP	3	3
Total	112	100 %

Source : Sondage, Q19b, n = 112, m. e. = ±8,9 %.



6. L'INCIDENCE DES SINISTRES SUBIS OU ANTICIPÉS SUR LA GESTION DES ACTIVITÉS

6.1 L'INCIDENCE DES SINISTRES SUR L'INTÉRÊT À CONNAÎTRE LE GUIDE EN GESTION DE LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Les tableaux 6.1 et 6.2 illustrent les résultats du croisement entre les réponses des entreprises concernant leur expérience d'un sinistre (question 2) et leurs réponses concernant leur intérêt à connaître le Guide (question 1b).

En lien avec le tableau 6.1, les principaux constats sont les suivants :

- Le fait d'avoir subi ou non un sinistre a une incidence sur l'intérêt des entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*.
- Les entreprises qui ont déjà subi un sinistre manifestent un intérêt plus marqué à connaître le Guide que celles qui n'en ont jamais subi un. À ce sujet, les écarts entre les données du tableau 6.1 sont statistiquement significatifs.
- Par ailleurs, qu'elles aient subi ou non un sinistre, 78 % des entreprises sont intéressées à connaître le Guide.

En lien avec le tableau 6.2, les principaux constats sont les suivants :

- Le fait d'avoir la **possibilité** de subir ou non un sinistre n'a pas d'incidence sur l'intérêt manifesté par les entreprises répondantes à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités*.
- Qu'une entreprise pense possible de subir un sinistre un jour ou non, le pourcentage d'entreprises intéressées à connaître le Guide est presque aussi élevé, une légère proportion supérieure chez celles qui pensent possible de subir un sinistre. À ce sujet, les écarts entre les données du tableau 6.2 ne sont pas statistiquement significatifs.
- Par ailleurs, qu'elles estiment possible ou non de subir un jour un sinistre, la grande majorité (77 % et 72 %) des entreprises est intéressée à connaître le Guide.



Tableau 6.1

Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait d'avoir subi ou non un sinistre (en %)

Est intéressé à connaître le Guide	A subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	84	76
Non	16	24
Total	100 %	100 %
(n)	(172)	(375)

Source : Croisement Q1b*Q2; ($\chi^2 = 4,4$; dl = 1; p < 0,05).

Tableau 6.2

Intérêt de l'entreprise à connaître le Guide en gestion de la continuité des activités en fonction du fait de pouvoir subir un jour un sinistre (en %)

Est intéressé à connaître le Guide	Pense possible de subir un jour un sinistre	
	Oui	Non
Oui	77	72
Non	23	28
Total	100 %	100 %
(n)	(304)	(67)

Source : Croisement Q1b*Q2b; ($\chi^2 = 0,7$; dl = 1; n. s.).

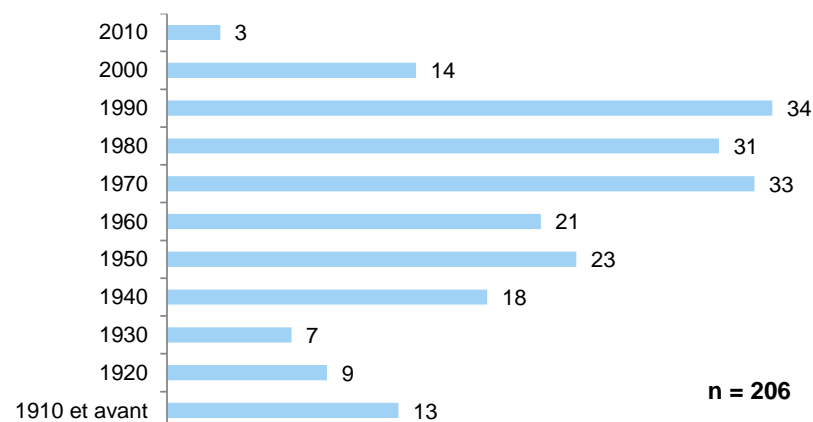
6.2 L'ANNÉE DE FONDATION DES ENTREPRISES SINISTRÉES

La figure 6.1 indique, selon l'année de fondation, la répartition des 206 entreprises qui ont subi un sinistre et qui ont répondu à la question 22 (annexe 1). Les constats sont les suivants :

- Le plus grand nombre d'entreprises à avoir subi un sinistre ont été fondées dans les années 1990, suivi de près par les entreprises fondées dans les années 1970 et dans les années 1980.
- La moitié (50 %) des entreprises à avoir subi un sinistre ont été fondées avant 1975 et 50 % après 1975.
- En moyenne, les entreprises à avoir subi un sinistre ont été fondées dans les années 1960 (la moyenne est 1967).

Figure 6.1

Distribution des entreprises qui ont subi un sinistre, selon leur année de fondation (en nombre)



Source : Sondage, Q2 et Q22; m. e. = $\pm 6,3$ %.



6.3 LES TYPES DE SINISTRES ET LEURS CONSÉQUENCES

Les tableaux 6.3 et 6.4 comparent les types de sinistres et leurs conséquences, selon que les entreprises répondantes en ont subi un ou qu'elles anticipent d'en subir un. Le tableau 6.5 compare les mesures prises par les entreprises, à la suite d'un sinistre subi ou anticipé.

Le tableau 6.3 compare les types de sinistres entre les entreprises qui en ont subi un et celles qui n'en ont pas subi mais qui estiment y être exposées. Toutes les 201 entreprises qui ont subi un sinistre ont répondu à ces questions du sondage, et parmi les 336 entreprises qui n'ont pas subi de sinistre mais qui estiment y être exposées, 326 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Les deux principaux sinistres subis ou anticipés sont les incendies ou feux de forêt et les inondations.
- En effet, les incendies ou les feux de forêt sont les principaux sinistres évoqués par 58 % des entreprises qui en ont subi un et 64 % de celles qui estiment y être exposées. En ordre d'importance, les inondations sont le deuxième type de sinistres évoqué par 12 % des entreprises qui en ont subi un et 11 % de celles qui estiment y être exposées.
- Suit la tempête de verglas; 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre en ont vécu une, alors que 2 % de celles qui estiment être exposées à un sinistre pensent risquer de subir un jour une tempête de verglas.
- Le dégât d'eau est le quatrième type de sinistres en importance relevé par les entreprises répondantes. À cet égard, 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre en ont vécu un et 2 % de celles qui estiment être exposées à un sinistre pensent qu'elles pourraient subir un jour un dégât d'eau.
- La tornade est le cinquième type de sinistres en importance relevé par les entreprises répondantes. À cet égard, 2 % des entreprises qui ont subi un sinistre en ont vécu une et 3 % de celles qui estiment être exposées à un sinistre pensent qu'elles pourraient subir un jour une tornade.



Tableau 6.3

Comparaison des types de sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en nombre et en %)

Types de sinistres	Entreprises qui ont subi un sinistre		Entreprises qui estiment être exposées à un sinistre	
	n	%	n	%
Incendie ou feu de forêt	116	58	208	64
Inondation	24	12	36	11
Tempête de verglas	9	4	7	2
Dégât d'eau	8	4	6	2
Tornade	5	2	9	3
Défaillance technologique ou bris informatique ou de machinerie	9	4	3	1
Déversement de produit toxique ou chimique	4	2	6	2
Effondrement du toit ou bris majeur du bâtiment	6	3	4	1
Explosion	6	3	3	1
Fuite de gaz	2	1	6	2
Tremblement de terre	-	-	7	2
Vandalisme ou vol ou terrorisme	1	0	6	2
Accident (train, avion, routier ou naval)	2	1	4	1
Tempête hivernale extrême	3	1	2	1
Panne d'électricité prolongée	2	1	2	1
Accidents de travail	1	0	2	1
Autre	3	1	15	5
Total	201	100 %	326	100 %

Source : Croisement Q2a et Q2; croisement Q2b et Q2.



Le tableau 6.4 compare les conséquences des sinistres entre les entreprises qui en ont subi un et celles qui n'en ont pas subi mais qui estiment y être exposées. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 195 ont répondu à ces questions du sondage. Parmi les 336 qui n'ont pas subi de sinistre mais qui estiment y être exposées, 326 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Les deux principales conséquences des sinistres subis ou anticipés sont la perte de production et la perturbation de la production ou des activités de l'entreprise.
- En effet, la perte de production est la principale conséquence d'un sinistre, évoquée par 30 % des entreprises qui en ont subi un et 25 % de celles qui estiment y être exposées. En ordre d'importance, la perturbation de la production ou des activités de l'entreprise est la deuxième conséquence d'un sinistre, évoquée par 7 % des entreprises qui en ont subi un et 22 % de celles qui estiment y être exposées.
- De plus, les pertes matérielles pour l'entreprise sont une conséquence préoccupante pour 17 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 10 % de celles qui estiment y être exposées.

Tableau 6.4

Comparaison des conséquences des sinistres, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en nombre et en %)

Types de sinistres	Entreprises qui ont subi un sinistre		Entreprises qui estiment être exposées à un sinistre	
	n	%	n	%
Perte de production	59	30	80	25
Perturbation de la production ou des activités	14	7	72	22
Pertes matérielles	33	17	32	10
Pertes financières pour reconstruction ou achat d'équipement	22	11	25	8
Perte de revenu	16	8	27	8
Fermeture de l'entreprise	2	1	24	7
Pertes humaines	4	2	11	3
Perte de clients	2	1	9	3
Retard dans les délais de service	4	2	6	2
Obligation de relocaliser l'entreprise	4	2	4	1
Perte de temps	7	4	1	0
Manque de service à la clientèle	1	1	6	2
Incommodités pour les employés	3	2	3	1
Obligation d'effectuer des travaux	4	2	2	1
Dégâts environnementaux ou bris dans l'entourage	1	1	2	1
Pénalités monétaires ou obligations monétaires non respectées	3	2	-	-
Perte de crédibilité pour l'entreprise	1	1	2	1
Perte d'emplois	1	1	3	1
Aucune conséquence	8	4	7	2
Autres	6	3	10	3
Total	195	100 %	326	100 %

Source : Croisement Q2 et Q3a; croisement Q2b et Q3a.



Le tableau 6.5 compare les conséquences des sinistres, du point de vue des mesures prises, entre les entreprises qui en ont subi un et celles qui n'en ont pas subi mais qui estiment y être exposées. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 197 ont répondu à la question du sondage. Parmi les 336 entreprises qui n'ont pas subi de sinistre mais qui estiment y être exposées, 331 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- À la suite d'un sinistre subi ou anticipé, la très grande majorité des entreprises ont pris ou ont l'intention de prendre des mesures. À cet égard, 87 % des entreprises qui ont subi un sinistre ont par la suite pris des mesures et 98 % de celles qui estiment y être exposées ont l'intention d'en prendre à la suite d'un tel événement.

Tableau 6.5

Comparaison des mesures prises à la suite d'un sinistre, selon que l'entreprise en a subi un ou estime qu'elle pourrait en subir un jour (en nombre et en %)

	Mesures prises par les entreprises qui ont subi un sinistre		Intention de prendre des mesures par les entreprises qui s'estiment exposées à un sinistre	
	n	%	n	%
Oui	172	87	323	98
Non	25	13	8	2
Total	197	100 %	331	100 %

Source : Croisement Q2 et Q3b; croisement Q2b et Q3b.

6.4 L'INCIDENCE DES SINISTRES SUR LA CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Dans cette section, la continuité des activités comporte quatre éléments : la désignation d'un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence, la détermination des activités et des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise ainsi que leur remplacement si elles venaient à manquer, et enfin l'élaboration des mesures d'urgence et leur présentation dans un document du type « plan de continuité des activités ».

La série de tableaux 6.6, 6.7, 6.8, 6.9 et 6.10 met en relation le fait d'avoir subi ou non un sinistre (Q2 du questionnaire) et l'un ou l'autre des éléments cités au paragraphe précédent.

Le tableau 6.6 met en relation le fait d'avoir subi ou non un sinistre et le fait de désigner ou non un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 199 ont répondu à ces questions du sondage. Parmi les 413 entreprises qui n'en ont pas subi, 327 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Une majorité d'entreprises qui ont subi un sinistre par le passé (61 %) ont désigné un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et décrit la procédure à suivre dans ce cas. À l'inverse, une majorité d'entreprises qui n'ont pas subi de sinistre (57 %) n'ont pas désigné de responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence ni décrit la procédure à suivre dans ce cas.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de désigner ou non un responsable des mesures d'urgence. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à



désigner un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et à décrire la procédure à suivre dans ce cas que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 17,5$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.6

Désignation d'un responsable des mesures d'urgence et description de la procédure, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)

A mis par écrit qui est responsable et comment procéder	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	61	43
Non	39	57
Total	100	100
n	(199)	(327)

Source : Croisement Q2*Q4; ($\chi^2 = 17,5$; dl = 1 ; $p < 0,05$).

Le tableau 6.7 met en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir déterminé ou non les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 199 ont répondu à ces questions du sondage. Parmi les 413 entreprises qui n'en ont pas subi, 329 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Une majorité d'entreprises ont déterminé les activités essentielles à leur bon fonctionnement, qu'elles aient subi un sinistre ou non. À cet égard, 75 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 59 % de celles qui n'en ont pas subi ont déterminé leurs activités essentielles et indispensables.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à déterminer les activités essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 4,5$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.7

Détermination des activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)

A déterminé les activités essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	75	59
Non	25	41
Total	100	100
n	(199)	(329)

Source : Croisement Q2*Q5a; ($\chi^2 = 14,3$; dl = 1 ; $p < 0,05$).



Le tableau 6.8 met en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir déterminé ou non les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, toutes ont répondu à ces questions du sondage. Parmi les 413 qui n'en ont pas subi, 331 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, la majorité des entreprises ont déterminé les ressources essentielles à leur bon fonctionnement. À cet égard, 79 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 64 % de celles qui n'en ont pas encore subi ont déterminé leurs ressources essentielles.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de déterminer les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à déterminer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement que celles qui n'en ont pas encore subi ($\chi^2 = 12,7$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.8

Détermination des ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)

A déterminé les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	79	64
Non	21	36
Total	100	100
n	(201)	(331)

Source : Croisement Q2*Q5b; ($\chi^2 = 12,5$; dl = 1 ; $p < 0,05$).

Le tableau 6.9 met en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir pris des mesures pour remplacer les ressources essentielles au bon fonctionnement de l'entreprise, si elles venaient à manquer. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 154 ont répondu à ces questions du sondage. Parmi les 413 qui n'en ont pas subi, 208 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Qu'elles aient subi un sinistre ou non, la majorité des entreprises ont prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer. À cet égard, 76 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 72 % de celles qui n'en ont pas subi ont prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles à leur bon fonctionnement, si elles venaient à manquer.
- Le fait d'avoir subi un sinistre n'a pas d'incidence statistiquement significative sur le fait d'avoir mis en place des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer. En effet, proportionnellement parlant, les entreprises qui ont subi un sinistre n'ont pas davantage tendance à prévoir des mesures de remplacement des ressources si elles venaient à manquer que les entreprises qui n'ont pas subi de sinistre à ce jour ($\chi^2 = 0,9$; dl = 1; n. s).



Tableau 6.9

Présence de mesures pour le remplacement des ressources essentielles si elles venaient à manquer, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)

A prévu des mesures pour remplacer les ressources essentielles si elles venaient à manquer	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	76	72
Non	24	28
Total	100	100
n	(154)	(208)

Source : Croisement Q2*Q6; ($\chi^2 = 0,9$; dl = 1; n. s.).

Le tableau 6.10 met en relation le fait d'avoir subi un sinistre ou non et le fait d'avoir prévu ou non des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 199 ont répondu à ces questions du sondage. Parmi les 413 qui n'ont pas subi de sinistre, 407 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- La majorité des entreprises qui ont subi un sinistre (68 %) ont prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À l'inverse, la majorité des entreprises qui n'ont pas subi de sinistre (55 %) n'ont pas prévu de mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités.
- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à prévoir des mesures d'urgence dans un plan de continuité des activités que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 28,1$; dl = 1; $p < 0,05$).

Tableau 6.10

Prévision de mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)

A prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
Oui	68	45
Non	32	55
Total	100	100
n	(199)	(407)

Source : Croisement Q2*Q7; ($\chi^2 = 28,1$; dl = 1; $p < 0,05$).



6.5 L'INCIDENCE DES SINISTRES SUR LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE

Cette section traite de l'incidence des sinistres subis ou non par une entreprise sur l'élaboration de documents qui décrivent les mesures d'urgence, de même que des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités au sein d'une entreprise.

Le tableau 6.11 présente un inventaire des principaux documents disponibles au sein des entreprises et décrivant les mesures d'urgence en cas de sinistre ou non. Par ailleurs, le tableau pose la question suivante : Le fait d'avoir subi des sinistres ou non a-t-il une incidence sur le fait d'avoir élaboré des documents qui prévoient les procédures à mettre en place en cas de sinistre?

L'analyse met donc en relation les réponses à la question 2 et les réponses à la question Q4a du questionnaire de sondage. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 122 ont répondu à ces questions. Parmi les 413 qui n'ont pas subi de sinistre, 138 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait d'avoir élaboré des documents qui décrivent les mesures d'urgence. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à désigner un responsable de la mise en œuvre des mesures d'urgence et à décrire la procédure à suivre que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 17,5$; dl = 1; $p < 0,05$).
- Les documents préparés par les entreprises sont par ordre d'importance :
 - le plan d'urgence (par 34 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 28 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - le plan de contingence (par 17 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 28 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - la définition du rôle de chaque employé en cas de sinistre (par 8 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 7 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - la procédure d'alerte et de mobilisation (par 6 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 4 % de celles qui n'en ont pas subi);
 - le plan de sécurité incendie (par 4 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 4 % de celles qui n'en ont pas subi).



Tableau 6.11

Inventaire des documents qui décrivent les mesures d'urgence, selon que l'entreprise a subi un sinistre ou non (en %)

Documents	A subi un sinistre	
	Oui	Non
Plan d'urgence	34	28
Plan de contingence	17	28
Rôle de chaque employé en cas de sinistre	8	7
Procédure d'alerte et de mobilisation	6	4
Plan de sécurité incendie	4	4
Plan de gestion de crise	3	3
Plan de remplacement des ressources	1	3
Constat de sinistre	2	2
Plan de communication	1	2
Programme de prévention	2	1
Programme de sécurité au travail	2	1
Plan de sécurité alimentaire	1	2
Plan de sauvegarde des données informatiques	1	1
Procédure de travail à distance	2	-
Liste des personnes à joindre en cas de sinistre	1	1
Plan d'évacuation	1	1
Plan d'urgence pour sinistre précis	1	1
Plan d'évaluation des conséquences d'un sinistre	2	-
Programme de gestion des risques	1	1
Plan d'intervention	1	1
Plan de gestion de la qualité	2	-
Plan en cas de pandémie	1	-
Programme de formation des employés	-	1
Plan de suivi	1	-
Autre document	7	4
NSP/NRP	1	6
Total	100 %	100 %
n	(122)	(138)

Source : Croisement Q2*Q4a.



Le tableau 6.12 présente un inventaire des principales raisons évoquées par les entreprises pour expliquer l'absence de plan de continuité des activités. Par ailleurs, le tableau pose aussi la question suivante : Le fait d'avoir subi des sinistres ou non a-t-il une incidence sur le fait de préparer un plan de continuité des activités?

L'analyse met donc en relation les réponses à la question 2 et les réponses à la question Q7a du questionnaire situé en annexe. Parmi les 201 entreprises qui ont subi un sinistre, 64 ont répondu à ces questions. Parmi les 413 qui n'ont pas subi de sinistre, 225 y ont répondu. Les principaux constats sont les suivants :

- Le fait d'avoir subi un sinistre a une incidence sur le fait de prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités, en cas de sinistre subi ou non par l'entreprise. À cet égard, les entreprises qui ont subi un sinistre ont davantage tendance à prévoir des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités que celles qui n'en ont pas subi ($\chi^2 = 28,1$; $df = 1$; $p < 0,05$).
- Les raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités sont, par ordre d'importance, les suivantes :
 - L'entreprise n'y a pas pensé ou a d'autres priorités (réponse donnée par 39 % des entreprises qui ont subi un sinistre et par 37 % de celles qui n'en ont pas subi).
 - L'entreprise n'en voit pas l'utilité ou estime que ça ne sert à rien (14 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 13 % de celles qui n'en ont pas subi).
 - Le temps requis et les coûts engendrés par l'élaboration du plan sont trop élevés (9 % des entreprises qui ont subi un sinistre et 11 % de celles qui n'en ont pas subi).

Tableau 6.12

Inventaire des raisons qui expliquent l'absence de plan de continuité des activités, selon que l'entreprise a déjà subi un sinistre ou non (en %)

Raisons de l'absence de plan	A déjà subi un sinistre	
	Oui	Non
N'y a pas encore pensé ou a d'autres priorités	39	37
N'en voit pas l'utilité	14	13
Prend trop de temps ou est trop coûteux à préparer	9	11
Risque de sinistre faible ou ne s'attend pas à ça	8	11
Un plan est discuté, mais rien n'est sur papier	9	4
Ne savait pas que ça existait	2	3
Ne sait pas comment faire ou n'a pas l'expertise	5	2
Préfère gérer la situation au fur et à mesure	6	2
Entreprise trop petite ou à gestion simple	-	2
La personne a quitté l'entreprise ou aucun service ne s'occupe de ça	-	1
Plan d'urgence élaboré, mais pas de continuité	-	1
Ne peut prévoir quel sinistre arriverait et quelles en seraient les conséquences	-	-
Autre	2	5
NSP/NRP	6	6
Total	100 %	100 %
n	(64)	(225)

Source : Croisement Q2*Q7a.



7. D'AUTRES INCIDENCES

7.1 L'INCIDENCE D'AVOIR OU NON UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS SUR LES RAISONS DE PRÉPARER UN TEL PLAN

Le tableau 7.1 permet de comparer les raisons de préparer un plan de continuité des activités, selon que les entreprises répondantes ont un plan ou n'en ont pas. Au total, 308 entreprises dotées d'un plan ont répondu à ces questions et 283 entreprises qui n'en avaient pas (soit en tout 591 entreprises sur l'échantillon de 617). Chaque entreprise pouvait donner jusqu'à cinq raisons. Le tableau 7.1 présente la **somme** de toutes les réponses des répondants. Les principaux constats sont les suivants :

- Que les entreprises aient ou non un plan de continuité des activités, les trois principales raisons de préparer un tel document sont la demande des clients, la demande de l'assureur et l'obligation légale. Chacune de ces trois raisons regroupe de 13 % à 19 % des réponses des entreprises.
- Ce qui distingue principalement les deux groupes d'entreprises, c'est la raison liée à la demande du banquier qui semble être davantage présente chez les entreprises qui n'ont pas de plan (14 % des réponses) que chez celles qui en ont un (9 %).

Tableau 7.1

Comparaison des raisons de préparer un plan de continuité, selon que l'entreprise en dispose ou non (en nombre et en %)

Raisons de la préparation d'un plan	Entreprises qui ont un plan		Entreprises qui n'ont pas de plan	
	n	%	n	%
Demande des clients	230	18	205	17
Demande de l'assureur	209	16	224	19
Obligation légale	165	13	179	15
Demande du banquier	115	9	173	14
Demande des investisseurs	167	13	116	10
Incitatif financier	148	12	127	10
Demande de grands donneurs d'ordres	122	10	109	9
Formation à ce sujet	81	6	49	4
Autres raisons	42	3	28	2
Total du nombre de réponses	1 279	100 %	1 210	100 %

Note : Le total correspond au nombre de réponses des entreprises qui pouvaient donner jusqu'à cinq raisons.

Source : Croisement Q7*Q9.



7.2 L'INCIDENCE DE L'ANNÉE DE FONDATION DE L'ENTREPRISE SUR L'EXISTENCE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le tableau 7.2 permet de faire le lien entre l'âge de l'entreprise, établi selon son année de fondation, et le fait d'avoir ou non un plan de continuité des activités. Au total, 306 entreprises dotées d'un plan ont répondu à ces questions et 286 entreprises qui n'en avaient pas (soit en tout 592 entreprises sur l'échantillon de 617). Les principaux constats sont les suivants :

- L'existence d'un plan de continuité des activités est plus fréquente chez les entreprises créées avant 1993.
- Toutefois, l'âge de l'entreprise n'explique pas de façon significative l'existence ou l'absence d'un plan de continuité des activités ($\chi^2 = 2,0$; dl = 1; n. s.).

Tableau 7.2

Existence d'un plan de continuité des activités, selon l'âge de l'entreprise (en %)

Âge	A prévu des mesures d'urgence regroupées dans un plan de continuité des activités	
	Oui	Non
Création avant 1993	76	71
Création en 1993 et après	24	29
Total	100 %	100 %
n	(306)	(286)

Source : Croisement Q7*Q22.



8. LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS SELON CERTAINES QUESTIONS

8.1 LES ENTREPRISES INTÉRESSÉES À CONNAÎTRE LE GUIDE

Le tableau 8.1 démontre que les 429 entreprises intéressées à connaître le *Guide en gestion de la continuité des activités* préparé par le MEI sont principalement celles qui proviennent du secteur manufacturier (71 %), qui ont plus de 100 employés (56 %), qui sont en activité depuis plus de 25 ans, c.-à-d. qui ont été créées avant 1993 (70 %), et qui ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (40 %).

Tableau 8.1

Caractéristiques des entreprises intéressées à connaître le Guide (en nombre et en %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	305	71
Services	66	15
Commerce (vente, gros et détail)	35	8
Ressources naturelles	15	3
Distribution	8	2
Total	429	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	93	22
51 à 100 employés	97	23
101 employés et plus	239	56
Total	429	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	300	70
1993 et après	113	26
NSP/NRP	16	4
Total	429	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	121	28
11 M\$ à 25 M\$	86	20
26 M\$ et plus	171	40
NSP/NRP	51	12
Total	429	100 %

Source : Croisement Q1b*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 4,0$ %.



8.2 LES ENTREPRISES QUI ESTIMENT POUVOIR SUBIR UN SINISTRE UN JOUR

Le tableau 8.2 démontre que les 336 entreprises qui n'ont jamais subi de sinistre mais qui estiment pouvoir en subir un sont principalement celles qui :

- proviennent du secteur manufacturier (68 %);
- ont plus de 100 employés (50 %);
- sont en activité depuis plus de 25 ans, c'est-à-dire qui ont été créées avant 1993 (70 %);
- ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (36 %).

Tableau 8.2

Caractéristiques des entreprises qui estiment pouvoir subir un sinistre un jour (en nombre et en %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	229	68
Services	57	17
Commerce (vente, gros et détail)	30	9
Ressources naturelles	9	3
Distribution	6	2
Autre	5	1
Total	336	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	80	24
51 à 100 employés	88	26
101 employés et plus	168	50
Total	336	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	236	70
1993 et après	91	27
NSP/NRP	9	3
Total	336	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	92	27
11 M\$ à 25 M\$	78	23
26 M\$ et plus	121	36
NSP/NRP	45	13
Total	336	100 %

Source : Croisement Q2b*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 4,7$ %.



8.3 LES ENTREPRISES QUI ONT DÉTERMINÉ LEURS ACTIVITÉS ESSENTIELLES

Le tableau 8.3 démontre que les 343 entreprises qui ont subi un sinistre ou estiment pouvoir en subir un et qui ont déterminé leurs activités essentielles sont principalement celles qui :

- proviennent du secteur manufacturier (70 %);
- ont plus de 100 employés (61 %);
- sont en activité depuis plus de 25 ans, c'est-à-dire qui ont été créées avant 1993 (73 %);
- ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (46 %).

Tableau 8.3

Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs activités essentielles(en nombre et en %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	239	70
Services	57	17
Commerce (vente, gros et détail)	26	8
Ressources naturelles	12	3
Distribution	6	2
Autre	3	1
Total	343	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	47	14
51 à 100 employés	86	25
101 employés et plus	210	61
Total	343	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	251	73
1993 et après	83	24
NSP/NRP	9	3
Total	343	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	63	18
11 M\$ à 25 M\$	73	21
26 M\$ et plus	159	46
NSP/NRP	48	14
Total	343	100 %

Source : Croisement Q5a*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 4,6$ %.



8.4 LES ENTREPRISES QUI ONT DÉTERMINÉ LEURS RESSOURCES ESSENTIELLES

Le tableau 8.4 démontre que les 371 entreprises qui ont subi un sinistre ou qui estiment pouvoir en subir un et qui ont déterminé leurs ressources essentielles sont principalement celles qui :

- proviennent du secteur manufacturier (70 %);
- ont plus de 100 employés (60 %);
- sont en activité depuis plus de 25 ans, c'est-à-dire qui ont été créées avant 1993 (74 %);
- ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (43 %).

Tableau 8.4

Caractéristiques des entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles (en nombre et %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	261	70
Services	58	16
Commerce (vente, gros et détail)	30	8
Ressources naturelles	14	4
Distribution	6	2
Autre	2	1
Total	371	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	60	16
51 à 100 employés	88	24
101 employés et plus	223	60
Total	371	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	273	74
1993 et après	87	23
NSP/NRP	11	3
Total	371	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	82	22
11 M\$ à 25 M\$	76	20
26 M\$ et plus	160	43
NSP/NRP	53	14
Total	371	100 %

Source : Croisement Q5b*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 4,4$ %.



8.5 LES ENTREPRISES QUI ONT PRIS DES MESURES POUR REMPLACER LEURS RESSOURCES ESSENTIELLES SI ELLES VENAIENT À MANQUER

Le tableau 8.5 démontre que les 266 entreprises qui ont déterminé leurs ressources essentielles et qui ont pris des mesures pour les remplacer si elles venaient à manquer sont principalement celles qui :

- proviennent du secteur manufacturier (68 %);
- ont plus de 100 employés (63 %);
- sont en activité depuis plus de 25 ans, c'est-à-dire qui ont été créées avant 1993 (71 %);
- ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (46 %).

Tableau 8.5

Caractéristiques des entreprises qui ont pris des mesures pour remplacer leurs ressources essentielles si elles venaient à manquer (en nombre et en %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	181	68
Services	44	17
Commerce (vente, gros et détail)	20	8
Ressources naturelles	14	5
Distribution	5	2
Autre	2	1
Total	266	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	37	14
51 à 100 employés	62	23
101 employés et plus	167	63
Total	266	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	190	71
1993 et après	66	25
NSP/NRP	10	4
Total	266	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	55	21
11 M\$ à 25 M\$	43	16
26 M\$ et plus	123	46
NSP/NRP	45	17
Total	266	100 %

Source : Croisement Q6*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 5,4$ %.



8.6 LES ENTREPRISES QUI ONT UN PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le tableau 8.6 démontre que les 318 entreprises qui ont prévu des mesures d'urgence en cas de sinistre en les regroupant dans un plan de continuité des activités sont principalement celles qui :

- proviennent du secteur manufacturier (67 %);
- ont plus de 100 employés (65 %);
- sont en activité depuis plus de 25 ans, c'est-à-dire qui ont été créées avant 1993 (73 %);
- ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (47 %).

Tableau 8.6

Caractéristiques des entreprises qui ont un plan de continuité des activités (en nombre et en %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	213	67
Services	53	17
Commerce (vente, gros et détail)	26	8
Ressources naturelles	16	5
Distribution	6	2
Autre	4	1
Total	318	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	38	12
51 à 100 employés	72	23
101 employés et plus	208	65
Total	318	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	232	73
1993 et après	74	23
NSP/NRP	12	4
Total	318	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	64	20
11 M\$ à 25 M\$	54	17
26 M\$ et plus	149	47
NSP/NRP	51	16
Total	318	100 %

Source : Croisement Q7(oui)*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 4,9$ %.



8.7 LES ENTREPRISES QUI N'ONT PAS DE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Le tableau 8.7 démontre que les 291 entreprises qui n'ont pas prévu de mesures d'urgence en cas de sinistre en les regroupant dans un plan de continuité des activités sont principalement celles qui :

- proviennent du secteur manufacturier (71 %);
- ont 50 employés et moins (35 %) ou plus de 100 employés (37 %);
- sont en activité depuis plus de 25 ans, c'est-à-dire qui ont été créées avant 1993 (69 %);
- ont un chiffre d'affaires de plus de 25 M\$ (51 %).

Tableau 8.7

Caractéristiques des entreprises qui n'ont pas de plan de continuité des activités (en nombre et en %)

	Entreprises	
	n	%
Secteur d'activité (Q20)		
Manufacturier	207	71
Services	52	18
Commerce (vente, gros et détail)	19	7
Ressources naturelles	7	2
Distribution	3	1
Autre	3	1
Total	291	100 %
Employés à temps plein (Q21)		
50 employés et moins	101	35
51 à 100 employés	81	28
101 employés et plus	109	37
Total	291	100 %
Année de fondation (Q22)		
Avant 1993	202	69
1993 et après	84	29
NSP/NRP	5	2
Total	291	100 %
Chiffre d'affaires (Q23)		
10 M\$ et moins	64	22
11 M\$ à 25 M\$	54	19
26 M\$ et plus	149	51
NSP/NRP	24	8
Total	291	100 %

Source : Croisement Q7(non)*Q20 à Q23, m. e. = $\pm 5,2$ %.



ANNEXE – QUESTIONNAIRE DE SONDAGE

La gestion de la continuité des activités est un processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace auxdites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.

Portrait de l'état d'intégration des meilleures pratiques en matière de gestion de la continuité des activités par les entreprises déterminantes.



INTRODUCTION

Votre entreprise a reçu, au cours du mois de mai, une lettre du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI)³ au sujet d'un sondage en matière de sécurité civile. Vous faites partie des personnes choisies pour répondre à ce questionnaire.

L'analyse des données recueillies grâce à ce sondage permettra au Ministère d'améliorer son soutien aux entreprises dans l'éventualité d'un sinistre.

Les réponses que vous fournirez demeureront confidentielles et ne serviront qu'à leur analyse pour les fins poursuivies, soit mieux aider les entreprises en cas de sinistre.

Durée de l'entrevue : 10 minutes

Les renseignements recueillis dans le cadre de ce sondage demeureront strictement confidentiels et ne seront publiés que sous forme agrégée. À l'issue du sondage, toute information nominative sera détruite. Il sera donc impossible de vous identifier (ou d'identifier votre organisation) lors de la présentation des résultats de l'enquête. De plus, l'accès aux données anonymisées sera restreint aux personnes responsables du sondage au sein du MEI.

QUESTIONNAIRE

Question 1

Connaissez-vous le [Guide en gestion de la continuité des activités](#) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation?

Oui Non

1. a) Si oui, l'utilisez-vous? Oui Non

1. b) Si non, aimeriez-vous en prendre connaissance? Oui Non

(Pour tous les répondants)

Question 2

Dans votre entreprise, avez-vous déjà subi des sinistres?

Oui Non

2. a) Si oui, lesquels? _____

³ Au moment de la réalisation du sondage, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) se nommait alors ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI).



2. b) Si non, pensez-vous qu'il soit possible que vous en subissiez un jour?

Oui Non

Si oui, lesquels? _____

(Pour tous les répondants)

Si « non » à Q2 et « non » à Q2b, passer à Q7.

Question 3

Concernant le ou les sinistres subis ou anticipés :

3. a) Quelles ont été ou seraient leurs conséquences pour votre entreprise?

3. b) Avez-vous pris ou prendriez-vous des mesures pour poursuivre vos activités?

Oui Non

Si oui, lesquelles? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)

Question 4

Au sujet des mesures que vous avez prises ou prendriez pour poursuivre vos activités à la suite d'un sinistre, avez-vous précisé par écrit qui serait responsable de quoi et comment il faudrait procéder?

Oui Non

4. a) Si oui, en quoi consistent ces documents? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)



Question 5

5. a) À la suite de votre expérience en sinistres ou en raison de l'éventualité de subir un sinistre, avez-vous déterminé les activités essentielles au sein de votre entreprise (celles qui sont indispensables à sa bonne marche)?

Oui Non

5. b) À la suite de votre expérience en sinistres ou en raison de l'éventualité de subir un sinistre, avez-vous déterminé les ressources essentielles au sein de votre entreprise (humaines, matérielles, financières, informationnelles), soit celles qui sont indispensables à sa bonne marche?

Oui Non

(Question conditionnelle à un « oui » à Q2 ou à un « oui » à Q2b)

Question 6

Avez-vous pris des mesures pour remplacer vos ressources essentielles si elles venaient à manquer?

Oui Non

(Question conditionnelle à un « oui » à Q5b)

Question 7

Concernant la gestion des sinistres, votre entreprise a-t-elle prévu des mesures d'urgence regroupées dans une forme de plan de continuité des activités?

[Énoncer la définition du document : Processus de gestion global qui détermine les menaces potentielles qui pèsent sur une organisation et les conséquences qu'elles pourraient avoir, si elles se réalisaient, sur ses activités. Ce processus offre une structure permettant de répondre de manière efficace aux dites menaces afin de sauvegarder les intérêts, la réputation, la marque et les activités essentielles de l'organisation.]

Oui Non

(Si « oui », passer à Q8; si « non », répondre à Q7a.)

7. a) Si non, pourquoi? _____

(Question conditionnelle à un « non » à Q7)



Question 8

Quels avantages vous procure un tel plan? _____

(Question conditionnelle à un oui à Q7)

Question 9

Parmi les choix ci-dessous, veuillez nous indiquer, en ordre d'importance (1 étant la plus importante et 5 la moins importante), les cinq raisons pour lesquelles vous prépareriez un plan de continuité des activités.

- Obligation légale
- Demande de vos investisseurs
- Demande de votre banquier (tarif préférentiel)
- Demande de votre assureur (tarif préférentiel)
- Demande de vos clients
- Demande de grands donneurs d'ordres
- Formation à ce sujet
- Incitatif financier
- Autre
 - Laquelle? _____

1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La plus importante				La moins importante

(Question pour tous les répondants à Q7)

Question 10

À quelle fréquence faites-vous la mise à jour de votre plan de continuité des activités?

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)



Question 11

À quelle fréquence informez-vous votre personnel sur la gestion de la continuité des activités? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 12

Quelle catégorie de personnel en est informée?

- Gestionnaires
- Personnel de production

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 13

À quelle fréquence formez-vous votre personnel sur la gestion de la continuité des activités? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 14

Quelle catégorie de personnel est formée?

- Gestionnaires
- Personnel de production

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 15

À quelle fréquence faites-vous un exercice d'exécution de votre plan de continuité des activités? _____

(Question conditionnelle à un « oui » à Q7)

Question 16

Savez-vous si vos principaux fournisseurs ou sous-traitants (ceux avec qui vous faites affaire pour vos activités essentielles) ont un plan de continuité des activités?

Oui Non Je ne sais pas

(Pour tous les répondants)



Changement climatique. Désigne l'ensemble des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, au cours des dernières années, attribuable aux changements climatiques, nous incite à vouloir mesurer votre degré de sensibilisation à leurs conséquences.

Question 17

Croyez-vous que les phénomènes liés aux changements climatiques font ou feront augmenter votre risque de subir un sinistre?

Oui Non Je ne sais pas

Si oui à Q17, pourquoi? _____

Si non à Q17, pourquoi? _____

Question 18

Au cours des dernières années, que vous ayez ou non subi un sinistre, avez-vous mis en place des mesures pour contrer les effets négatifs que des changements climatiques pourraient avoir sur votre entreprise?

Oui Non

18. a) Si oui, lesquelles? _____

Question 19

Les changements climatiques vous ont-ils apporté des occasions d'affaires?

Oui Non

19. a) Si oui, lesquelles? _____

Question 20

Type d'entreprise :

- manufacturière
- commerciale
- de services

Question 21

Nombre d'employés de l'entreprise : _____



Question 22

Année de fondation de l'entreprise : _____

Question 23

Quel est le chiffre d'affaires de l'entreprise?

- Moins de 100 000 \$
- De 100 000 \$ à 249 999 \$
- De 250 000 \$ à 499 999 \$
- De 500 000 \$ à 749 999 \$
- De 750 000 \$ à 999 999 \$
- De 1 000 000 \$ à 1 499 999 \$
- De 1 500 000 \$ à 1 999 999 \$
- De 2 000 000 \$ à 2 999 999 \$
- De 3 000 000 \$ à 4 999 999 \$
- De 5 000 000 \$ à 9 999 999 \$
- De 10 000 000 \$ à 24 999 999 \$
- De 25 000 000 \$ à 49 999 999 \$
- 50 000 000 \$ et plus

Merci de votre collaboration!

